



Centre d'Etudes Pour
l'Action Sociale

RAPPORT DU MONITORING DE L'ACTION PUBLIQUE

2025

**RAPPORT DU MONITORING
DE L'ACTION PUBLIQUE**



RAPPORT DE L'ETUDE SUR LA REALISATION DU PROGRAMME DU GOUVERNEMENT DANS LA PERIODE D'AVRIL A DECEMBRE 2025

I. INTRODUCTION

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte marqué par des attentes sociales particulièrement élevées à l'égard de l'action publique. Après les échéances électorales et la mise en place du Programme d'actions du Gouvernement, les citoyens attendent désormais des institutions publiques qu'elles traduisent les engagements annoncés en résultats concrets susceptibles d'améliorer durablement leurs conditions de vie. Dans ce contexte, la question de la mise en œuvre effective des décisions gouvernementales apparaît comme un enjeu central de gouvernance, de performance publique et de redevabilité démocratique.

C'est dans cette perspective que les Organisations de la Société Civile (OSC) partenaires du CEPAS poursuivent leur mission de monitoring de l'action gouvernementale. Cette démarche vise à apprécier dans quelle mesure les décisions prises par le Gouvernement contribuent à la concrétisation des engagements contenus dans le Programme du Gouvernement, lui-même inspiré des orientations politiques présentées au peuple congolais par Son Excellence Monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République.

Le présent rapport constitue une synthèse consolidée des trois rapports trimestriels de monitoring réalisés au cours de l'année 2025. Couvrant la période allant d'avril à décembre 2025, il offre une lecture globale de l'exécution des décisions gouvernementales ainsi que du niveau de mise en œuvre des orientations stratégiques du Programme du Gouvernement. Cette approche transversale permet de dépasser l'analyse ponctuelle des différents trimestres afin de dégager les tendances de fond qui caractérisent l'action gouvernementale au cours de la période sous revue.

L'analyse porte sur trente-neuf (39) réunions du Conseil des ministres ayant donné lieu à cent cinquante et une (151) décisions couvrant l'ensemble des secteurs de l'action publique, notamment la sécurité, la justice, les finances publiques, les infrastructures, la santé, l'éducation, la protection sociale, les ressources naturelles, le numérique, l'environnement et la gouvernance institutionnelle. Les décisions retenues sont celles comportant des instructions, orientations ou mesures susceptibles de produire des actions objectivement observables et vérifiables.

L'évaluation du niveau de réalisation repose sur une méthodologie distinguant trois situations. Une décision est considérée comme non réalisée lorsqu'aucun élément tangible ne permet de constater le début de son exécution. Elle est qualifiée d'en cours de réalisation lorsque des actions préparatoires ou intermédiaires sont observées, telles que la conduite d'études, la mise en place de commissions, la signature de partenariats, l'adoption de textes préparatoires ou l'engagement de procédures administratives. Enfin, une décision est considérée comme réalisée lorsqu'elle a produit un résultat directement imputable à l'instruction initiale et susceptible de générer un impact concret sur le terrain ou dans le fonctionnement des institutions publiques.

Au-delà du simple recensement des décisions, ce rapport cherche à répondre à trois interrogations fondamentales. La première concerne la performance de l'action gouvernementale, à savoir la capacité des institutions à transformer les décisions prises en résultats effectifs. La deuxième porte sur la cohérence stratégique entre les décisions adoptées et les priorités définies dans le Programme du Gouvernement. La troisième s'intéresse aux résultats observables, c'est-à-dire à la contribution réelle des décisions exécutées à la résolution des problèmes publics auxquels elles étaient destinées à répondre.

L'analyse met en évidence une activité décisionnelle soutenue témoignant d'une volonté réelle d'impulsion politique et de pilotage stratégique de l'action publique. Toutefois, elle révèle également des défis importants liés à la transformation des décisions en résultats durables. Plusieurs réformes structurantes connaissent des niveaux d'exécution limités tandis que les mécanismes de coordination, de suivi, de reporting et d'évaluation demeurent perfectibles. Cette situation met en lumière l'existence d'un écart entre l'ambition des décisions adoptées et les capacités institutionnelles mobilisées pour leur mise en œuvre effective.

Destiné aux institutions gouvernementales, au Parlement dans l'exercice de sa mission constitutionnelle de contrôle de l'action gouvernementale, aux partenaires techniques et financiers, aux organisations de la société civile ainsi qu'aux citoyens, ce rapport entend contribuer au renforcement de la transparence, de la redevabilité et de la culture des résultats dans la gestion des affaires publiques.

Outre la présente introduction, le rapport comprend les parties suivantes :

Le tableau synoptique de l'action gouvernementale, présentant les décisions analysées, leur rattachement au Programme du Gouvernement ainsi que leur niveau de réalisation ;

Les observations et analyses transversales, consacrées aux tendances générales observées, aux principaux défis de mise en œuvre, aux enseignements tirés du monitoring et aux recommandations visant à renforcer la performance de l'action gouvernementale.

II. TABLEAU SYNOPTIQUE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE (Avril à Décembre 2025)

Tableau des actions

Monitoring de l'Action Publique – AVRIL 2025

N°	SECTEUR	PILIER	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIF	DECISION	NIVEAU DE REALISATION
1	Défense et sécurité	II: Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens	2.1.1: Poursuite de la montée en puissance des Forces de Défense et de Sécurité	2.1.1.2: Assurer le financement et élaborer la loi de programmation de la police nationale congolaise pour professionnaliser la Police nationale et éliminer les poches d'insécurité urbaine et rurale	L'organisation d'un atelier dans quelques provinces, à l'intention des comités locaux de sécurité en vue de lutter efficacement contre la criminalité et le banditisme.	<ul style="list-style-type: none"> Le Vice-premier ministre et ministre de l'intérieur a lancé le samedi 7 juin la vulgarisation des textes sur la gouvernance sécuritaire à Kolwezi en présence des autorités locales de la province de Lualaba (Source : https://interieur.gouv.cd/article/details/6844a97ced5a6a565bc5d636) Lancement à Kisangani dans la province de la Tshopo de la vulgarisation des textes légaux sur les comités provinciaux et locaux de sécurité le lundi 27 juin 2025 (Source : https://www.opinion-info.cd/politique/2025/06/23/kisangani-jacquemain-shabani-lance-la-vulgarisation-des-textes-legaux-sur-les)

2	Affaires étrangères	II: Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens	2.2.1 : Poursuite de la revitalisation de la diplomatie et réhabiliter l'image de marque du pays	2.2.1.1: Valoriser la position stratégique de la RDC et restaurer l'image de la diplomatie	<p>1.La tenue prochainement d'un forum sur la problématique du corridor de Lobito et son impact sur la vie de nos populations.</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>2. L'exemption de visa pour les ressortissants de la République Unie de Tanzanie par réciprocité dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)</p>	<p>Réalisé. Expo Béton, salon annuel sur les infrastructures et le développement urbain a eu pour thème : « Les corridors sud de la RDC-SADC : projets à développer et opportunités d'affaires ». Et le corridor de Lobito était au cœur des discussions comme infrastructure stratégique. Lubumbashi 2025 (16-19avril).</p> <p>https://www.primature.gouv.cd/2025/04/21/expo-beton-2025-judith-suminwa-cloture-une-edition-tournee-vers-lavenir-economique-de-la-rdc/</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Réalisé mais pas totalement appliqué.</p> <p>La note circulaire de la Direction Générale de Migration DGM, issue d'une correspondance du ministre des Affaires étrangères, de la francophonie, portant exemption des visas pour les ressortissants de la République Unie de Tanzanie dans le cadre de la communauté d'Afrique de l'Est (EAC) peine à être appliquée à Kasumbalesa.</p> <p>https://congoprofond.net/kasumbalesa-lexemption-de-visa-pour-les-ressortissants-tanzaniens-peine-a-sappliquer-aux-chauffeurs-selon-ken-mukaz-president-provincial-de-lartdc/</p>
---	---------------------	---	--	--	---	--

					<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>3. L'organisation du premier Symposium sur l'Intelligence artificielle qui se tiendra prochainement à Kinshasa sous le thème : « L'intelligence artificielle et son expansion mondiale : opportunité et menaces face aux enjeux de la cyberdéfense, de la coopération internationale, de l'éducation et de l'emploi dans un pays riche en ressources naturelles »</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>Ce symposium n'a pas été organisé.</p>
3	JUSTICE	II: Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens	2.3.1. Poursuite de l'amélioration de la gouvernance judiciaire	2.3.1.1. Garantir l'accès au droit et à une justice de qualité pour tous et améliorer la performance de l'administration de la justice	1. La nomination d'un second lot de 2.500 magistrats	Il y'a en effet eu nomination d'un lot de 2500 magistrat par l'ordonnance présidentielle du 02 avril 2025. https://acp.cd/affaire-judiciaire-et-droits-humains/rdc-le-president-tshisekedi-nomme-2500-nouveaux-magistrats-civils-et-militaires/

					<p>2. Projet de Loi portant modalités d'application de l'état d'urgence et de l'état de siège en RDC</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>3. Projet de Loi portant création, organisation, fonctionnement et compétences du Tribunal Pénal Economique et Financier (TPEF) et du Parquet National Economique et Financier y rattaché</p>	<p>Ce projet de loi a été adopté lors conseil des ministres du 18 avril 2025. Toutefois cette loi devra passer au parlement pour adoption formelle. https://actualite.cd/2025/04/20/rdc-le-gouvernement-adopte-le-projet-de-loi-portant-modalites-dapplication-de-letat?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Ce projet de loi a été déclaré recevable par l'assemblée nationale</p> <p>https://rtnc.cd/assemblee-nationale-le-projet-de-loi-sur-le-tribunal-penal-economique-et-financier-declare-recevable/</p> <p>Contrairement aux propositions qui n'ont pour la plupart pas eu de suite, celle-ci a été transformée en ordonnance-loi signée par le Président de la République en Mars 2026</p> <p>https://www.radiookapi.net/2026/03/15/actualite/justice/creation-dun-tribunal-penal-economique-et-financier-en-rdc</p>
--	--	--	--	--	---	--

4	Enseignement primaire, secondaire et professionnel	IV: Garantir l'accès aux services de base	4.2.1: Poursuite et parachèvement de la mise en place d'un système éducatif performant, inclusif et équitable	4.1.1.1 Construire un système éducatif contribuant efficacement au développement national, à la citoyenneté et à la promotion de l'éthique de travail	L'installation de la Commission interministérielle chargée de l'élaboration de la Politique nationale de l'éducation inclusive	Outre l'annonce du Vice-ministre sur l'installation de la commission interministérielle, aucune autre information ne tend à confirmer l'existence d'un texte définitif de cette politique inclusive produit par cette commission ni le calendrier de travail de cette commission. N'ont été communiqué ni les effectifs de cette commission, ni sa composition exacte (experts et ministères impliqués, parties prenantes), pas d'informations sur les ressources allouées et son fonctionnement non plus. Jusqu'à la date de Mars 2026, ladite politique n'était toujours pas finalisée.
5	Santé Publique	IV: Garantir l'accès aux services de base	4.2.2: Garantie de l'accès aux soins de santé de qualité pour tous	4.2.2.1: Augmenter l'espérance de vie du Congolais	La construction d'un centre médical ultramoderne à Lubumbashi, le premier de cette envergure en Afrique Centrale	Réalisé avec l'inauguration du centre hospitalier Tshisekedi Tshilombo. https://www.radiookapi.net/2025/04/18/actualite/revue-de-presse/infos-27-inauguration-du-centre-hospitalier-tshisekedi/
6	Travail/ Protection sociale	IV: Garantir l'accès aux services de base	4.4.2 : Promotion de l'emploi décent, de la Sécurité sociale pour tous et gestion des risques	4.4.2.1 : Créer une classe moyenne susceptible de participer à la création de richesses ainsi qu'à l'effort de développement national	La mise en place d'un Salaire Minimum Garanti (SMIG) adapté aux réalités du marché et prenant en compte les besoins vitaux réels des travailleurs afin de faciliter le renforcement de leur pouvoir d'achat	A l'issue de la 37 ^e session ordinaire du Conseil National du Travail, le gouvernement congolais, au travers son ministère de l'emploi a réajusté le SMIG de 7075 FC à 14500 FC qui devra être appliqué dès Mai 2025. Ce même SMIG est appelé à atteindre 21500 FC en Janvier 2026. https://acp.cd/nation/emploi-le-smig-passe-de-7-075-fc-a-14-500-fc-des-2025-ministre-de-lemploi/

						Toutefois, jusqu'au mois de mars 2026, aucune application réelle en dépit des dispositions légales et de la posture du gouvernement.
7	Finances publiques	I: Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.1 : Amélioration de la gestion des Finances Publiques	1.1.1.1: Rendre la gestion des finances publiques transparente, efficiente et redevable	<p>1. Projet de Décret portant réglementation de la vidéoverbalisation en matière des contraventions routières</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>2. Projet de Décret portant modalités d'exploitation et de fonctionnement du lieu de mise en fourrière des véhicules</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>3. Projet de Décret fixant le cadre général de la réévaluation légale de l'actif immobilisé des Entreprises</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Adopté lors du 39^e conseil des ministres du 11 avril. Mais pas passé par l'assemblée nationale pour approbation et pas publié dans le journal officiel.</p> <p>Jusqu'au mois de Mars 2026, aucune suite de l'évolution de ces projets de Décret n'a été rendue publique ni la manifestation de leur application réelle.</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

				<p>4. Projet de loi portant principes fondamentaux du secteur des jeux d'argent et de hasard en RDC</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Adopté lors du conseil des ministres du 11 avril. Le texte devait être transmis au parlement pour examen et adoption définitive. Il s'est en effet tenu une séance de travail au ministère des Finances pour préparer la mise en œuvre harmonieuse du nouveau cadre légal.</p> <p>https://7sur7.cd/2025/06/28/rdc-le-ministere-des-finances-souligne-limperatif-dintegrer-tous-les-operateurs-de-jeu</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
				<p>5. Projet de Loi portant modification de la Loi n°15/005 du 17 mars 2015 portant Code des Assurances</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Adopté au conseil sous réserve, en attendant une finalisation afin de sa soumission prochaine au parlement pour approbation.</p> <p>https://actualite.cd/2025/04/20/rdc-dix-ans-apres-la-liberalisation-du-secteur-le-gouvernement-adopte-le-projet-de-loi</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
				<p>6. Mise à disposition effective des fonds nécessaires au profit de la Caisse de Solidarité Nationale et de Gestion Humanitaire des Catastrophes (CSN-GHC), afin de lui</p>	<p>Aucune information ou communication qui tendrait à confirmation l'application, de cette instruction du chef de l'état. Ni une annonce du ministère des finances ni celle de la caisse de solidarité nationale et de gestion humanitaire des catastrophes. En outre, avait invité la première ministre pour qu'elle s'explique sur le plan</p>

					permettre de remplir pleinement sa mission	humanitaire mais aucun résultat de ces auditions n'est précisé. https://actualite.cd/2025/04/12/rdc-tshisekedi-appelle-le-gouvernement-definir-un-plan-clair-de-gestion-des-catastrophes
8	Tourisme	I: Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.2.6 : Valorisation du potentiel touristique du pays	1.2.6.1 : Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur	Festival Mondial de l'ONU Tourisme sur la Musique et le Tourisme qui se tiendra à Kinshasa du 16 au 18 juillet 2025	Ce festival a bel et bien été organisé dans les délais impartis. En effet, le secrétaire général de l'ONU Tourisme qui était présent a salué la réussite de l'événement et de l'organisation. Cette réalisation répondait à une instruction visant à renforcer le soft power congolais. https://www.primature.gouv.cd/2025/07/21/festival-mondial-de-la-musique-et-du-tourisme-de-kinshasa-le-gouvernement-suminwa-promeut-le-soft-power-congolais/
9	Mines	I: Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.2.5 : Gestion durable des ressources naturelles du pays et maximisation des retombées socio-économiques du secteur extractif	1.2.5.4 : Développer une industrie minière compétitive	Elaboration d'un projet stratégique pilote pour l'encadrement de l'approvisionnement durable des minerais des 3T, en particulier le Coltan, dans les zones pilotes des territoires de Manono et de Malemba-Nkulu	Entre Avril et Août 2025, le projet est passé de la décision politique à l'opérationnalisation concrète. L'accord avec KoBold Metals a été signé, les permis ont été délivrés avant fin Août et le cadre juridique finalisé. http://web.sabc.co.za/sabc/home/channelafrica/economy/details?id=77645092-36b4-4e83-b7a2-86e60e2a4b0f&title=AVZ+Minerals+states+thatt+DRC+deal+with+KoBold+breaches+arbitration+order

10	Hydrocarbures	I: Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.2.5 : Gestion durable des ressources naturelles du pays et maximisation des retombées socio-économiques du secteur extractif	1.2.5.1 : Promouvoir l'image de la RDC comme destination fiable des investissements étrangers dans le secteur minier et des hydrocarbures	<p>1. Projet de Décret afférent au régime d'attribution des droits pétroliers pour les blocs 1 et 2 du Graben Albertine à la société nationale dans le cadre de la valorisation des ressources en hydrocarbures et de la relance du processus d'exploration et d'exploitation en RDC</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>2. Réforme novatrice basée sur les scellés électroniques qui sont des dispositifs de verrouillage équipés de circuits électroniques de télécommunication (GSM) et de géolocalisation (GPS) permettant un suivi en temps réel des camions</p>	<p>Le conseil avait en effet approuvé et adopté ce projet de décret. Toutefois, aucune information ne laisse entendre que cette approbation et cette adoption ait conduit à une réelle attribution de ces blocs pétroliers à la SONAHYDROC. Le processus législatif et administratif a en effet avancé, mais il n'y a pas encore eu d'opérationnalisation ou de concrétisation du projet de décret.</p> <p>https://bankable.africa/en/mines/1504-1036-exploitation-petroliere-la-sonahydroc-au-c-ur-de-la-nouvelle-strategie-de-la-rdc</p> <p>Les dernières vérifications effectuées en Mars 2026 ne laissent pas présager une évolution dans l'application de ce projet de Décret.</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>En dépit de l'adoption en conseil des ministres, aucune source ne tend à informer même d'une phase pilote qui aurait été lancée.</p> <p>Des blocages techniques et financiers (Coûts d'installation des dispositifs) semblent mettre en mal l'application de cette réforme.</p>
----	---------------	--	--	---	--	--

					citernes transportant des produits pétroliers, garantissant ainsi un meilleur contrôle et une transparence accrue.	
11	Infrastructures	III: Aménager le territoire national en vue d'une connectivité maximale	3.1.1 Investissement dans les infrastructures de transport	: 3.1.1.1 : Favoriser la mobilité et développer des modes de déplacement multimodaux.	Mise en place d'une Commission ad hoc composée des membres du Cabinet du Chef de l'Etat, des différents Ministres concernés, ainsi que du Gouverneur de la ville de Kinshasa, afin d'évaluer de manière exhaustive l'état de la voirie et de l'assainissement	Bien que l'instruction de l'établissement d'une commission ainsi que sa composition ait été donnée, aucune information ne laisse entendre sa réelle mise en place, ni la publication de son rapport d'évaluation.

12	III: Aménager le territoire national en vue d'une connectivité maximale	3.3.1 : Promotion du développement urbain durable en investissant dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire	3.3.1.1 : Gérer l'urbanisation et prévenir les problèmes d'accès aux services dans les villes	<p>1. La suspension sur ordre du Président de la République des travaux sur tous les sites spoliés, en attendant que toutes ces questions puissent être éclairées (site de la Gombe site de Nsele et Kimpoko site de Bandalungwa et de Météo)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>2. Le recensement des habitats</p>	<p>Bien que cette décision ait été validée par le gouvernement, aucune preuve de leur application totale, de l'annulation des permis de construction délivrés ou autre mesure qui tendrait à renforcer l'effectivité de cette décision.</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Le gouvernement aurait relancé officiellement le projet de Recensement Général de la population et de l'habitat (RGP2). Des travaux cartographiques pilotes sont lancés dans 3 zones : commune de Kasa-vubu à Kinshasa, territoire de Bulungu au Kwilu et la ville de Tshikapa au Kasaï. Ces travaux devraient se terminer en juin et un rapport devra être publié. Le ministère du plan aurait même proposé une feuille de route qui fixe le budget estimé pour le RGPH-2.</p> <p>Toutefois, jusqu'au mois de juin, aucun rapport n'avait été publié, et une absence de données publiques sur l'état d'avance de ces phases publiques laissent planer un gros doute sur le</p>
----	---	---	---	---	--

					<p>passage à un recensement massif et la finalisation de la constitution d'un fichier de la population.</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>3. L'interdiction de la désignation des agents et cadres des Circonscriptions Foncières par les Gouverneurs et autres autorités des Entités Territoriales Décentralisées en vue d'atteindre les objectifs liés à la bonne gouvernance foncière</p> <p>Bien que la décision ait été prise, aucune preuve ou information ne tend à confirmer la transmission de cette décision de la part du ministère de tutelle aux autorités et responsables locaux, ni des cas d'annulation explicite des désignations sur base de cette interdiction.</p>
--	--	--	--	--	---

Monitoring de l'Action Publique – MAI 2025

N°	Secteur	PILIER	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIF	DECISION	NIVEAU DE REALISATION
1	Gouvernance / Institutions	1. Créer de l'emploi et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.1. Amélioration de la gestion des finances publiques	1.1.1.1 : Rendre la gestion des finances publiques transparente, efficiente et redevable.	Réduction du train de vie des institutions ; identification des structures non pertinentes.	Prévu — audit & réformes à lancer. Toutefois, aucune mesure concrète n'a suivi cette décision. Des ajustements budgétaires cosmétiques sans réforme organisationnelle profonde concrète et vérifiable « pattern discours démagogique dominant »
2	Entrepreneuriat / PME	1. Créer de l'emploi et protéger le pouvoir d'achat des ménages ; 4. Garantir l'accès aux services de base	1.2.3 : Création et développement des petites et moyennes entreprises à travers des politiques de soutien et des programmes d'accompagnement ; 4.4.3. Promotion de l'emploi, l'insertion sociale et l'entrepreneuriat des jeunes	1.2.3.1 : Promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat pour la création d'emplois et de Richesse ; objectif : Créer des emplois et insérer socialement les jeunes par la promotion de l'entrepreneuriat	Mesures d'application aux Ordonnances-Loi 22/30 (entrepreneuriat) et 22/31 (artisanat) ; mobilisation ministérielle pour lever obstacles.	En cours — mobilisation demandée. Des projets de décrets censés accélérer le développement de l'entrepreneuriat adopté en conseil des ministres https://actualite.cd/2025/05/25/rdc-le-gouvernement-adopte-quatre-projets-de-decrets-en-vue-daccelerer-le-developpement le cadre légal a été renforcé, mais la mise en œuvre reste bloquée par une inertie administrative et budgétaire.

3	Inclusion financière / Monétaire	1. Créer de l'emploi et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.2. Renforcement des instruments monétaires, de change et de développement du système financier national	1.1.2.1 : Protéger le pouvoir d'achat de la population et relever le taux de pénétration financière de manière à contribuer efficacement au financement du développement économique	Annnonce du lancement du switch monétaire de la BCC (inclusion financière).	En cours — lancement programmé. Non encore réalisé. Jusqu'à Mars 2026, aucune plateforme fonctionnelle déployée ni de lancement officiel dudit switch
4	Finance / Opérateurs	1. Créer de l'emploi et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.2. Renforcement des instruments monétaires, de change et de développement du système financier national	1.1.2.1 : Protéger le pouvoir d'achat de la population et relever le taux de pénétration financière de manière à contribuer efficacement au financement du développement économique	Instruction aux intervenants financiers de se connecter au switch avant date-butoir.	Suivi opérationnel (échéance donnée). Pas d'information disponible Obligation légale claire avec connexions partielles, mais absence sanctions/interopérabilité complète marque exécution défailante de l'instruction butoir.
5	Sécurité / Défense	2. Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens	2.1.1. poursuite de la montée en puissance des forces de défense et de sécurité		Opération d'évacuation des militaires et policiers hébergés sous installations MONUSCO (opération CICR).	Opération terminée. https://news.un.org/fr/story/2025/05/1155581#:~:text=Plus%20de%201.300%20militaires%20et%20policiers%20congolais%20non%20arm%C3%A9s%2C%20ainsi,qui%20a%20dur%C3%A9%20deux%20semaines

6	Urbanisme / Aménagement	3. Aménager le territoire national en vue d'une connectivité maximale	3.3.1. Promotion du développement urbain durable en investissant dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire	3.3.1.1. Gérer l'urbanisation et prévenir les problèmes d'accès aux services dans les villes	Démolition des constructions érigées dans zones interdites ; rétablir ordre urbanistique.	En cours – opérations de mise en œuvre. https://www.la-croix.com/inondations-a-kinshasa-la-guerre-contre-les-constructions-anarchiques-20250515
7	Gouvernance provinciale / Décentralisation	5. Renforcer l'efficacité des services publics	5.3.2. Parachèvement la décentralisation administrative et politiques	5.3.2.1. Poursuivre le processus de décentralisation au niveau politique et administratif	Relance des missions d'itinérance du président la république dans les provinces (Lualaba, Kongo Central, Grand Bandundu, Grand Équateur).	Partiellement réalisé. 1/4 provinces couvertes limitée à Lualaba stratégique (Kolwezi minière), autres reportées sans calendrier ferme d'ici mars 2026
8	Environnement / Normes	6. Gérer durablement et de manière responsable l'écosystème face aux changements climatiques	6.2.2. Amélioration de la gouvernance environnementale et assainissement des villes	6.2.2.1. Garantir un environnement de vie sain pour les congolais débarrassés notamment de toute pollution liée aux déchets plastiques	Mise en place d'une commission ad hoc pour élaborer les normes environnementales.	En cours – commission constituée. La commission aurait livré le projet de décret qui aurait été présenté et adopté en conseil mais n'a pas encore été promulgué. https://beto.cd/congo-future/climat-et-environnement/2025/06/09/pollution-en-rdc-le-gouvernement-adopte-de-nouvelles-normes-environnementales.html/185364

9	Finance publique / Transparence	Pilier 1. Créer de l'emploi et protéger le pouvoir d'achat des ménages	Axe 1.1.1. Amélioration de la gestion des finances publiques	Objectif 1.1.1.1 : Rendre la gestion des finances publiques transparente, efficiente et redevable	Instruction de garantir sincérité et fiabilité des états financiers des entreprises et établissements publics.	En cours – suivi demandé. Rien n'est fait dans cette direction. Pas d'informations. Le rapport de la cour des comptes 2024-2026 note des soumissions partielles des états financiers EP/EPST, ceci étant un pattern récurrent « alerte sans suite opérationnelle ». https://courdescomptes.cd/wp-content/uploads/2026/04/RAPPORT-PUBLIC-2024_2025-DEFINITIF.pdf
10	Travail / Protection sociale	Pilier 1. Créer de l'emploi et protéger le pouvoir d'achat des ménages	Axe 1.4.2 — Conditions de travail & protection sociale	Obj. 1.4.2.1 — Améliorer rémunérations et couverture sociale	Ajustement du SMIG : 14.500 FC dès mai 2025 ; 21.500 FC dès janv.2026 ; ajustements cotisations INPP/ONEM ; CSU 2,5 USD/travailleur/mois.	Adopté – mise en œuvre progressive. https://admin.abc50.org/images/Decret%20no%2025_22%20du%2030%20mai%202025%20Fixation%20SMIG.pdf?utm_ Toutefois, jusqu'au mois de mars 2026, aucune application réelle en dépit des dispositions légales et de la posture du gouvernement.
11	Mines / Investissements	Pilier 1. Créer de l'emploi et protéger le pouvoir d'achat des ménages	Axe 1.2.5 : Gestion durable des ressources naturelles du pays et maximisation des retombées socio-économiques du secteur extractif	Objectif 1.2.5.1 : Promouvoir l'image de la RDC comme destination fiable des investissements étrangers dans le secteur minier et des hydrocarbures	Lancement du projet d'exploitation de manganèse à Luozi (AML) — phase exploratoire.	Rien n'a été fait. Phase exploratoire repoussée. https://forumdesas.cd/manganese-de-luozi-la-societe-japonaise-aml-arrache-une-joint-venture-avec-une-entreprise Décision typique "annonce partenariat étranger mais absence d'avancée concrète" observée dans monitoring gouvernemental. Aucune mention des résultats des forages, des rapports géologiques ou équipement AML sur le site et les discussions sur les défis énergétiques

						(300MW) persistent théoriquement jusqu'en Février 2026. https://congopubonline.com/?p=93976
1 2	Ressources / Lutte contre fraude	Pilier 1. Créer de l'emploi et protéger le pouvoir d'achat des ménages	Axe 1.2.5 : Gestion durable des ressources naturelles du pays et maximisation des retombées socio- économiques du secteur extractif	Objectif 1.2.5.1 : Promouvoir l'image de la RDC comme destination fiable des investissements étrangers dans le secteur minier et des hydrocarbures	Suivi des mesures contre exportations frauduleuses (Rwanda) ; commission CIRGL mise en place.	En cours – commission active. Toutefois dans la période sous étude (Mai à Septembre), aucun rapport, aucun plaidoyer n'a été répertorié Mécanismes régionaux en place, des analyses et des examens des rapports n'ont donné que des résultats théoriques (webinaires de formation des auditeurs) mais contrebande minière reste inchangée. décision symbolique sans effet dissuasif vérifiable sur flux du Rwanda d'ici mars 2026. https://www.agenceecofin.com/actualites/1001-124790-traffic-de-coltan-un-rapport-de-l-onu-relance-la-polemique-entre-la-rdc-et-le-rwanda
1 3	Foncier / Infrastructure s (Rocades)	Pilier 3. Aménager le territoire national en vue d'une connectivité maximale	Axe 3.3.1. Promotion du développement urbain durable en investissant dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire	Objectif 3.3.1.1 : Gérer l'urbanisation et prévenir les problèmes d'accès aux services dans les villes.	Mise en place d'un dispositif coordonné de régulation foncière autour des Rocades de Kinshasa. 44 ^{ème} CM	En cours – rapport attendu. En dépit du délai de 30 jours, jusqu'au 1 ^{er} Septembre, aucun rapport n'avait été fourni et aucune information qui laisserait entendre qu'il y aurait du mouvement d'un groupe chargé de la régulation foncière autour des rocades Jusqu'à Mars 2026, Mécanisme installé avec résultats marginaux (18% des titres transmis et en règles). Décision opérationnelle partielle face à la résistance foncière structurelle de Kinshasa. https://www.mediacongo.net/article-

						actualite-152553_projet_rocades_700_bailleurs_en_regle_sur_3_813_parcelles_identifiees_a_l_expropriation.html
1 4	Éducation / Inclusion	Pilier 4. Garantir l'accès aux services de base	Axe 4.2.1. Poursuite et parachèvement de la mise en place d'un système éducatif performant, inclusif et équitable	Obj. Construire un système éducatif contribuant efficacement au développement national, à la citoyenneté et à la promotion de l'éthique du travail	Prise en charge par le Trésor des frais d'examens (ENAFEP, TENASOSP, Examen d'État) pour Nord-Kivu & Sud-Kivu. 44 ^{ème} CM	En cours – financement partiel indiqué lors de la 44 ^e Réunion du conseil. Toutefois, rien n'indique les fonds restants n'ont été versés. https://rtvh.net/rdc-les-frais-de-participation-a-lenafep-tenasosp-et-exetat-supprimes-pour-les-candidats-du-nord-et-sud-kivu/ Loin des patterns habituels, cette décision aurait bénéficié d'une réalisation complète et environ 700 mille enfants ont pu passer les examens d'Etat. https://actualite.cd/2025/05/25/exetat-2025-le-gouvernement-prend-en-charge-les-frais-de-participation-des-eleves-des
1 5	Commerce extérieur / Intégration	Mécanisme de collaboration avec le parlement pour la mise en oeuvre du programme	4e engagement du gouvernement à l'égard du parlement.		Ratification / approbation des accords OMC (facilitation des échanges; subventions pêche). 44 ^{ème} CM	Adopté et promulgué https://www.deskeco.com/2025/07/09/rdc-felix-tshisekedi-promulgue-lordonnance-loi-ratifiant-laccord-sur-les-subventions-la-peche-et-la

1 6	Justice / Réconciliation	Pilier 2. Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens	Axe 2.3.2. Renforcement de la cohésion communautaire comme gage d'une paix durable	Obj.2.3.2.1. Mettre en place un dispositif de prévention et de résolution des conflits intercommunautaires et coutumiers	Adoption de la Politique Nationale de Justice Transitionnelle ; élaboration de lois y afférentes. 44 ^{ème} CM	Approuvé par le conseil. La modification du projet de Loi no 22/065 du 26 décembre 2022 pour prendre en compte les autres piliers doit préalablement être faite avant l'approbation. Jusqu'alors, aucune source ne tend à donner le niveau d'évolution dudit projet ni son adoption. Mars 2026 et cette approbation du projet en conseil de ministre n'a donné aucune suite au projet de loi.
1 7	Protection sociale / Fonction publique	Pilier 4. Garantir l'accès aux services de base	Axe 4.4.2. Promotion de l'emploi décent, de la sécurité sociale pour tous et gestion des risques	Objectif 4.4.2.1 : Créer une classe moyenne susceptible de participer à la création de richesses ainsi qu'à l'effort de développement national	Adoption d'un projet de loi modifiant la loi 22/031 pour inclusion des agents publics non couverts. 44 ^{ème} CM	Adopté en conseil des Ministres, puis par le parlement en Juin 2025. https://talatala.cd/panorama-des-lois/853/
1 8	Finances publiques / Budget	Pilier 5 — Gouvernance économique & finance publique	Axe 1.1.1. Amélioration de la gestion des finances publiques	Obj. 1.1.1.1. Rendre la gestion des finances publiques transparente, efficaces et redevable	Adoption de la Loi de finances rectificative 2025 (50.691,8 Mds FC). 44 ^{ème} CM	Adoptée, loi déposée au parlement et adoptée également par les deux chambres du parlement. https://www.senat.cd/le-projet-de-loi-de-finances-rectificative-pour-lexercice-2025-adopte-au-senat-ce-vendredi-13-juin-2025/
1 9	Gouvernance des actifs / Mines	Pilier 1. Créer de l'emploi et protéger le	Axe 1.2.5 : Gestion durable des ressources	Objectif 1.2.5.1 : Promouvoir l'image de la RDC comme destination fiable des	Mission d'une commission ad hoc pour audit exhaustif des actifs miniers et propositions	En cours – mission lancée. Outre le rapport d'audit de la cour des comptes sur les questions de la gestion des fonds de développement communautaire produit en Juin 2025, aucun autre rapport n'a été rendu public durant la

		pouvoir d'achat des ménages.	naturelles du pays et maximisation des retombées socio-économiques du secteur extractif	investissements étrangers dans le secteur minier et des hydrocarbures	de redressement. 45 ^{ème} CM	période allant de Mai à Septembre. https://courdescomptes.cd/rdc-rapport-accablant-de-la-cour-des-comptes-sur-la-gestion-de-la-dotation-de-03-minimum-pour-contribution-aux-projets-de-developpement-communautaire/ Décision exemplaire du schéma récurrent diagnostic annoncé-commission théorique puis silence radio, caractéristique du monitoring gouvernemental observé dans le présent rapport.
20	Tourisme / Environnement	Pilier 6. Gérer durablement et de manière responsable l'écosystème face au changement climatique	Axe 6.2.2. Amélioration de la gouvernance environnementale et assainissement des villes.	Obj. 6.2.2.1. Garantir un environnement de vie sain pour les congolais débarrassés notamment de toute pollution liée aux déchets plastiques	Aménagement d'espaces d'écotourisme (partenariat Environnement – ASBL Texaf Bilembo). 45 ^e CM	Des arbres avaient été planté et des travaux d'aménagement de la baie de Ngaliema avaient été lancés en partenariat avec UtexAfrica. https://depeche.cd/2025/06/05/journee-mondiale-de-lenvironnement-la-rdc-celebre-avec-la-plantation-de-palmiers-emblematis-a-kinshasa/

Monitoring de l'Action Publique – JUIN 2025

N°	Secteur	Pilier (PAG 2024–2028)	Axe stratégique (numéro)	Objectif (numéro)	Décision	Niveau de réalisation
1	Sécurité intérieure (Kinshasa)	Pilier 2. Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens	Axe 2.1.1 : Poursuite de la montée en puissance des Forces de Défense et de Sécurité	Objectif 2.1.1.2 : Assurer le financement et élaborer la loi de programmation de la police nationale congolaise pour professionnaliser la Police nationale et éliminer les poches d'insécurité urbaine et rurale	Renforcement des patrouilles, procès publics, transfert de condamnés, poursuite opération Ndobbo (Kinshasa).	En cours – opération Ndobbo active avec des condamnations et des transferts des condamnés vers des prisons de haute sécurité. En dépit de cette opération, l'insécurité demeure persistante et préoccupante 46° CM. https://doseco.cd/2025/06/07/rdc-felix-tshisekedi-instruit-le-gouvernement-de-riposter-vigoureusement-face-au-braquage-a-kinshasa/?utm
2	Macro-économie / Fonds souverain	Pilier 1. Créer de l'emploi et protéger le pouvoir d'achat des ménages	Axe 1.2.5. Gestion durable des ressources naturelles du pays et maximisation des retombées socio-économiques du secteur extractif	Objectif 1.2.5.1 : Promouvoir l'image de la RDC comme destination fiable des investissements étrangers dans le secteur minier et des hydrocarbures	Élaboration d'un projet de texte pour opérationnaliser le Fonds Souverain de la RDC (FOMIN).	Prévu – projet de texte en préparation. 46° CM. Aucune information ne donne plus d'information sur l'état d'avancement dudit projet. Jusqu'en Mars 2026, aucun projet de texte, décret ou loi n'a été produit, adopté ou publié.
3	Environnement / Réglementation	Pilier 6. Gérer durablement et de manière responsable l'écosystème	Axe 6.2.2. Amélioration de la gouvernance environnementale	Obj. 6.2.2.1. Garantir un environnement de vie sain pour les congolais débarrassés notamment	Adoption d'un Décret fixant les normes de rejets dans les milieux récepteurs pour	Adopté. Le présent décret devrait suivre les étapes suivantes à savoir un passage au parlement et une promulgation du président pour

		face au changement climatique	et assainissement des villes.	de toute pollution liée aux déchets plastiques	l'évaluation de la conformité environnementale des installations classées.	finir au journal officiel jusqu'à sa publication au journal officiel. 46° CM. Jusqu'en Mars 2026, cette adoption est restée théorique sans impact vérifiable sur le contrôle des pollutions
4	Entrepreneuriat et sous-traitance	Pilier 1. Créer de l'emploi et protéger le pouvoir d'achat des ménages.	Axe 1.2.3 : Création et développement des petites et moyennes entreprises à travers des politiques de soutien et des programmes d'accompagnement	Obj.1.2.3.1 : Promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat pour la création d'emplois et de richesse	Adoption de deux projets de loi : modification loi sous-traitance ; loi contenu local en RDC.	Adopté – projets transmis. Rien n'indique une quelconque avancée dans l'adoption du présent projet par le parlement .46° CM
5	Coopération internationale				Adoption d'un Projet de de Décret portant création, organisation et fonctionnement d'un portail de coopération entre la République Démocratique du Congo et ses partenaires extérieurs	Adopté. 47° CM. Toutefois, jusqu'alors, aucune information sur la signature du décret par le ministre de tutelle, ni sa publication au journal officiel encore moins sur le déploiement dudit portail.

					dénoté « Portail-Coop RDC ».	
6	Numérique / Connectivité	Pilier 3. Aménager le territoire national en vue d'une connectivité maximale	Axe 3.2.1. Développement des réseaux de communication et d'accès à internet	Obj. 3.2.1.1. Favoriser l'inclusion numérique et soutenir le développement économique	Instructions pour accélérer partenariats satellitaires (Starlink, Monacosat), mesures fiscales incitatives.	En cours – partenariats en négociation. 48° CM. Il apparaît qu'après cette instruction du président de la République, il y a eu régularisation du dossier de Starlink ce qui a permis son déploiement en RDC https://actu7.cd/2025/05/02/telecoms-la-societe-starlink-desormais-autorisee-a-oeuvrer-en-rdc/?utm , également il y'a le partenariat avec Monacosat (PP) qui comprend des discussions autour d'une infrastructure satellite dédiée https://techafricanews.com/2025/09/19/drcs-400m-satellite-deal-with-monacosat-aims-to-transform-digital-connectivity/?utm Un rapport de la GSMA met en avant que des réformes ciblées du cadre réglementaire pourraient connecter presque 10 millions de nouveaux utilisateurs d'internet mobile d'ici 2029, soulignant la nécessité d'un environnement attractif pour les investisseurs télécoms https://actualite.cd/2025/09/18/digital-africa-summit-rdc-2025-la-rdc-pourrait-generer-98-trillions-cdf-supplementaire?utm
7	Affaires étrangères / Intérieur				Renforcement du contrôle des passeports/visas ; plan d'action en 15	48° CM. Aucun plan d'action n'a été clairement rendu public ni de mesure pratique remarquable pouvant permettre un lien avec l'instruction

					<p>jours pour éviter suspension visas US.</p>	<p>ainsi il n'est pas possible d'évaluer la réalisation de cette instruction.</p> <p>AU 31 Mars 2026, un échec est constaté car la RDC figure sur la liste de 75 pays pour lesquels l'octroi de visas immigration est suspendu et aucune réforme n'a été documenté du côté de la DGM.</p> <p>Ceci illustre parfaitement le schéma habituel : Urgence/Besoin → annonce forte → absence coercition administrative.</p>
8	Justice / Sécurité				<p>Adoption d'un projet d'Ordonnance-Loi prorogeant l'état de siège au Nord-Kivu et Ituri.</p>	<p>Adopté – prorogation en vigueur. 48^e CM</p>

Monitoring de l'Action Publique – JUILLET 2025

N°	SECTEUR	PILIER	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIF	DECISION	NIVEAU DE REALISATION
1	Santé publique / Riposte épidémique	4. Garantir l'accès aux services de base	4.2.2. Garantie de l'accès aux soins de santé de qualité pour tous	4.2.2.1. Augmenter l'espérance de vie du congolais	Activation immédiate du plan de contingence contre le choléra à Kinshasa (déploiement d'équipes médicales, distribution d'eau et kits, désinfection). (50 ^e CM – 04/07/2025)	Le mardi 23 septembre 2025, la RDC s'était dotée d'un plan de multisectoriel d'urgence pour contrer les flambées de cholera. (source : https://www.radiookapi.net/2025/09/24/actualite/sante/la-rdc-se-dote-dun-nouveau-plan-multisectoriel-durgence-pour-contrer-les)
2	Droits humains / Justice	4. Garantir l'accès aux services de base	4.4.1. Réduction des inégalités homme-femme et violences faites aux femmes	4.4.1.1. Accorder à la femme congolaise sa juste place au sein de la communauté en favorisant sa participation au développement du pays à tous les niveaux en luttant contre les violences liées au genre	Mise en œuvre de l'Addendum 2019 (communiqué ONU-RDC) sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits : plans FARDC/PNC, poursuites, rapport d'exécution. (50 ^e CM – 04/07/2025)	Réalisé. La mise en place d'une task-force permanente d'évaluation des engagements de la RDC dans la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits armés sous la coordination de coordinatrice présidentielle chargée de la jeunesse, de la lutte contre les violences faites aux femmes et de la traite des personnes. Cette task-force se réunira périodiquement les représentants des institutions concernées. (Source : https://actualite.cd/2025/10/26/lutte-contre-les-violences-sexuelles-liees-aux-conflits-en-rdc-tshisekedi-met-en-place)
3	Inclusion financière / Paiements	1. Créer de l'emploi et protéger le	1.1.2. Renforcement des instruments	1.1.2.1 : Protéger le pouvoir d'achat de la population et relever	Lancement et mise en service du switch monétique national	En cours — déploiement / connexion des acteurs. Toutefois, dans la période allant de l'instruction au mois de Mai à Mi-October,

		pouvoir d'achat des ménages	monétaires, de change et développement du système financier national	le taux de pénétration financière de manière à contribuer efficacement au financement du développement économique	(instruction aux intervenants financiers de se connecter). (50 ^e CM – 04/07/2025)	aucune information ne laisse penser à un déploiement total. Projet stratégique bloqué en phase préparatoire malgré 4 instructions CM sur 14 mois - décision exemplaire du gap infrastructurel chronique entre ambition numérique et réalisation vérifiable observé dans le présent rapport. Jusqu'à Mars 2026, aucune plateforme fonctionnelle déployée ni de lancement officiel dudit switch
4	Formation professionnelle / Emploi	4. Garantir l'accès aux services de base.	4.4.2. Promouvoir l'emploi décent, la sécurité sociale pour tous et gestion des risques	4.4.2.1. Créer une classe moyenne susceptible de participer à la création de richesse ainsi qu'à l'effort de développement national	Intégration systématique de la formation professionnelle dans les projets d'investissement (construction d'écoles de métiers, quotas budgétaires). (51 ^e CM – 11/07/2025)	En cours Lors de la cinquante-sixième réunion du conseil des ministres du 29 août 2025, le gouvernement a décidé que la formation professionnelle sera désormais intégrée dans les grands projets d'investissement en RDC. Toutefois, il faudra attendre d'en voir l'effectivité dans les projets qui pourront être lancés pour évaluer de l'impact et l'application. (Source : https://deskeco.com/2025/09/01/rdc-le-gouvernement-favorable-lintegration-de-la-formation-professionnelle-dans-les-grands-projets) Le statut de cette décision au 31 Mars est « non réalisé » car aucun appel d'offre public ne mentionne ni n'intègre les quotas de formation professionnelle. En effet, plusieurs projets

						phares (Rocades, Energie..) avancent sans cette composante.
5	Fonction publique / Proximité	5. Renforcer l'efficacité des services publics	5.1.2. Transformation et modernisation de l'appareil administratif de l'Etat	5.1.2.1. Renforcer les capacités des acteurs de la décentralisation	Activation des services publics dans chaque commune et affectation locale des agents (étude de faisabilité). (51 ^e CM – 11/07/2025)	<p>En cours</p> <p>Le ministre de la fonction publique avait réuni les bourgmestres de toutes les 24 communes de Kinshasa pour leur parler des avancées des réformes de l'administration publique. Toutefois, le rapport d'étude n'a pas été publié et aucune information ne permet de donner le niveau de réalisation de cette initiative.</p> <p>(Source : https://www.africanewsrc.net/actu/rdc-lihau-edifie-les-bourgmestres-sur-les-avancees-des-reformes-de-ladministration-publique/)</p> <p>Non réalisée - Instruction donnée en 51^e CM (11 juillet 2025), mais aucune étude de faisabilité publiée, activation de services publics communaux ni affectations locales d'agents documentées d'ici mars 2026.</p>
6	Gouvernance des participations / Portefeuille et Finances	1. Créer de l'emploi et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.1. Amélioration de la gestion des finances publiques ; Axe 1.1.3. Poursuite de la mise en œuvre des	1.1.1.1 : Rendre la gestion des finances publiques transparente, efficiente et redevable ;	Recensement et redynamisation de la participation de l'État dans les entreprises d'économie mixte (audit, plan de redressement). (51 ^e CM – 11/07/2025)	<p>Prévu — rapport détaillé attendu 60 jours. Au-delà de l'instruction donnée lors du conseil des ministres, aucune information n'est donnée sur le rapport en dépit du délai de 60 jours dépassé lors de la production du présent document.</p> <p>Cette décision a été partiellement réalisée. Seul le recensement a eu lieu et aucun audit exhaustif ni de plan de redressement élaboré jusqu'au</p>

			réformes structurelles macroéconomiques			<p>mois de Mars 2026. Encore le pattern récurrent : décision à fort impact mais très rarement complètement réalisé avec des recommandations théoriques sans plan d'exécution (faible ou pas de transformation structurelle).</p> <p>https://www.csp.cd/actualites/actualite?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=62&cHash=3acb2746988b21582386d82345f98161</p>
7	Sécurité frontalière / Commerce				<p>Audit et réorganisation de l'ordre opérationnel aux frontières : retrait services non autorisés, assainissement du climat des affaires. (52^e CM – 18/07/2025)</p>	<p>Partiellement réalisé</p> <p>A l'issue d'une réunion du comité de supervision de l'ordre opérationnel du 24 septembre 2025 présidée par le vice premier ministre de l'intérieur , les décisions suivantes ont été arrêtées : le rappel de l'obligation pour tous les services , apparents et non apparents , de respecter scrupuleusement le principe de couverture et la limitation des agents habilités ,qualifiés ,et identifiés pour œuvrer aux frontières conformément à l'ordre opérationnel ; l'organisation des missions itinérantes de contrôle sur terrain afin de s'assurer de l'application stricte de ces mesures. Toutefois, des retours sur terrain permettraient d'évaluer l'ampleur de l'application de cette décision.</p>

						<p>(source : https://acp.cd/nation/rdc-garanti-dassurer-lordre-dans-la-gestion-des-services-oeuvrant-aux-frontieres/)</p> <p>A l'exemple des nombreuses décisions, cette décision a jusqu'à ce jour (Mars 2026) souffert d'un manque de mise en œuvre et environ 89 postes frontaliers restent gangrenés par l'anarchie administrative en dépit de cette décision gouvernementale.</p>
8	Climat des affaires / Fiscalité	1. Créer de l'emploi et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.2.3. Création et développement des petites et moyennes entreprises à travers des politiques de soutien et des programmes d'accompagnement	1.2.3.1 : Promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat pour la création d'emplois et de richesse	Concertation et moratoire sur l'exigence du quitus fiscal pour fluidifier les affaires et préserver l'investissement (évaluation technique + amendements). (52 ^e CM – 18/07/2025)	<p>Réalisé</p> <p>Dans une note datée du 9 octobre 2025, le ministre des finances Doudou Fwamba avait instruit la DGI de prolonger le moratoire jusqu'au 31 décembre 2025. L'ancien moratoire ayant expiré le 25 septembre 2025</p> <p>Source : https://bankable.africa/climat-des-affaires/2110-1870-quitus-fiscal-moratoire-moratoire-prolonge-mais-les-entreprises-restent-dans-l-incertitude)</p>
9	Santé et prévoyance	4. Garantir l'accès aux services de base	4.4.2. Promotion de l'emploi décent, de la Sécurité sociale pour tous et gestion des risques	4.4.2.1. Créer une classe moyenne susceptible de participer à la création de richesses ainsi qu'à l'effort de développement national 4. Finaliser	Mise en œuvre d'une feuille de route multisectorielle contre le choléra et pour la résilience face aux inondations à Kinshasa (plan 3 mois, 4 piliers). (52 ^e CM – 18/07/2025)	<p>Feuille de route avec plan de 3 mois adopté. Elle s'articulait autour de 4 piliers : a) Riposte immédiate à l'épidémie de choléra et assistance humanitaire d'urgence ;</p> <p>b) Coordination renforcée des actions et communication pour un changement durable des comportements ;</p>

				l'élaboration du schéma directeur de l'électrification du pays incluant une normalisation technique et la description des infrastructures	<p>c) Prévention, préparation et gestion des risques à tous les niveaux (national, provincial et local) ;</p> <p>d) Activation de mécanismes d'intervention multisectoriels pour répondre efficacement aux urgences.</p> <p>https://beto.cd/actualite/sante/2025/07/20/rdc-judith-suminwa-devoile-une-feuille-de-route-durgence-contre-le-cholera-et-les-inondations.html/190545/</p> <p>Toutefois, jusqu'en Mars 2026, le rapport de l'OMS révèle que la capitale Congolaise demeure l'un des epicentres les plus préoccupant de cette épidémie. Ceci traduit un échec dans la réalisation de cette riposte contre l'épidémie de Choléra qui sévit à Kinshasa.</p> <p>https://www.afro.who.int/fr/countries/democratic-republic-of-congo/news/kinshasa-face-au-cholera-loms-intensifie-la-riposte-pour-briser-lepidemie</p>
10				Élaboration d'une stratégie globale pour la reconnaissance internationale du GÉNOCOST ; mobilisation diplomatique et	Partiellement réalisée. La Première Ministre avait exhorté le parlement à examiner en priorité l'adoption d'une résolution proclamant la reconnaissance du GENOCOST ce qui a mené à la validation de la stratégie nationale le 30/12/2025. Toutefois au niveau international, en dépit du plaidoyer du président de la

					<p>nationale. (53^e CM – 25/07/2025)</p> <p>République à l'ONU, le narratif n'a pas été internationalement reconnu.</p> <p>(source : https://actualite.cd/2025/10/11/rdc-judith-suminwa-exhorte-le-parlement-examiner-en-priorite-ladoption-dune-resolution) https://www.radiookapi.net/2025/12/30/actualite/societe/validation-de-la-strategie-nationale-de-plaidoyer-pour-la</p> <p>A ce jour (Mars 2026), aucune avancée notable dans la reconnaissance internationale du GENOCOST.</p>
1 1	Salubrité urbaine / Gouvernance locale	6. Gérer durablement et de manière responsable l'écosystème face aux changements climatiques	6.2.2. Amélioration de la gouvernance environnementale et assainissement des villes	6.2.2.1. Garantir un environnement de vie sain pour les congolaises débarrassés notamment de toute pollution liée aux déchets plastiques.	<p>Redynamisation de la Brigade de salubrité, responsabilisation du bourgmestre/chefs d'avenue, réflexion sur unité enlèvement véhicules abandonnés ; rapport sous 7 jours. (53^e CM – 25/07/2025)</p> <p>Le rapport demandé en 7 jours n'a été publié sur aucune source gouvernementale accessible. En conséquence aucune action concrète spécifique ne peut être vérifiée à ce stade. En dépit du rapport, aucune information officielle sur le déploiement des équipes, des amendes effectives ou toute autre action s'inscrivant dans cette dynamique n'a été documentée.</p> <p>Au 31 Mars 2026, ni le rapport attendu dans les 7 jours, ni la brigade de salubrité n'ont été rendus effectifs. Les questions de salubrité incarnent l'un des problèmes structurels du gouvernement : décision politiquement forte mais déficit opérationnel car les structures et les</p>

						mécanismes pour rendre effectifs ces décisions sont absentes.
1 2	Gouvernance / Suivi-évaluation	1. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.1. Amélioration de la gestion des finances publiques	1.1.1.1. Rendre la gestion des finances publiques transparente, efficiente et redevable	Instruction de la Première Ministre au VPM Plan : évaluer l'exécution des assignations ministérielles (rapport demandé pour 01/09/2025). (53 ^e CM – 25/07/2025)	Le rapport demandé en 7 jours n'a été publié sur aucune source gouvernementale accessible. Il n'existe aucune source qui confirme son dépôt dans le délai imparti. Échec de gouvernance, même le mécanisme de reddition des comptes ministériels et de suivi-évaluation des assignations ministérielles reste théorique au 31 Mars 2026 en dépit de l'instruction et de l'existence de la Delivery Unit.
1 3	Paix locale / Cohésion	2. Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens	2.3.2. Renforcement de la cohésion communautaire comme gage d'une paix durable	2.3.2.1. Mettre en place un dispositif de prévention et de résolution des conflits intercommunautaires	Organisation de forums de paix dans Kwango, Kwilu, Mai-Ndombe et Kinshasa (reprise expérience Tshopo) pour contrats locaux de paix. (53 ^e CM – 25/07/2025)	Entre Septembre et Décembre 2025, aucun forum de paix dédié et exclusif à ces quatre provinces n'a eu lieu comme annoncé. En revanche, une initiative plus large « les conversations nationales sur la gouvernance provinciale et locale » a été lancée en Novembre du 3 au 6, concernant l'ensemble nombre plus important de provinces (11 provinces). https://rtr-beni.net/rdc-lancement-officiel-des-conversations-nationales-sur-la-gouvernance-provinciale-et-locale-pour-la-prevention-de-lextremisme-violent/#respond/ Préparatifs lancés dans 1/4 provinces sans aboutissement concret - décision typique réconciliation communautaire

						théorique sans impact pacificateur vérifiable d'ici mars 2026
1 4					Adoption du « Compact de résilience » : package d'investissements urgents (sécurité alimentaire, désenclavement, assainissement, protection contre chocs). (53 ^e CM – 25/07/2025)	Adopté et mise œuvre en cours. En effet, une réunion de travail pour décider des modalités pratiques et du financement sous l'égide de la première ministre a eu lieu le 13 Aout 2025 pour lancer la mise en œuvre rapide. Toutefois un monitoring devra être fait sur les objectifs cités à savoir la sécurité alimentaire (booster les productions de Maïs, riz, soja et haricot), infrastructures rurales (désenclaver les zones de production agricole), assainissement urbain (nettoyer la ville et lutter contre les embouteillages) dans un délai de 3-6mois. https://www.primature.gouv.cd/2025/08/26/le-gouvernement-suminwa-lance-compact-resilience-un-programme-durgence-pour-transformer-les-resultats-economiques-en-benefices-tangibles-pour-la-population/ A l'habitude des « Plans » qui sont annoncés, celui-ci n'est pas non plus en compte dans le financement budgétaire 2026 et pas clairement cité par le PAP 2026. Décision exemplaire du gap récurrent entre annonce macro-économique et réalité micro-budgétaire.
1 5	Finances publiques / CBMT	1. Créer plus d'emplois et protéger le	1.1.1. Amélioration de la gestion des	1.1.1.1. Rendre la gestion des finances publiques	Adoption du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT 2026–	Adopté dans les délais. Les conférences budgétaires ont été organisées du 28 juillet au 8 août. S'en est suivi la présentation du projet de

		pouvoir d'achat des ménages	finances publiques	transparente, efficiente et recevable	2028) ; lancement des conférences budgétaires. (53 ^e CM – 25/07/2025)	loi de finances à l'assemblée le 30 Octobre et son adoption le 15 décembre par le Sénat. https://www.adiac-congo.com/content/finances-publiques-le-projet-de-budget-de-letat-exercice-2026-presente-au-parlement-167830
1 6	Énergie / Intégration régionale	4. Garantir l'accès aux services de base	4.1.1. Garantie de l'accès à l'énergie en investissant dans les infrastructures électriques.	4.1.2.1. Transformer le secteur de l'électricité en un pilier de revitalisation et de croissance de l'économie congolaise.	Approbation du dossier d'interconnexion RDC– Angola et création d'un fonds de développement du secteur électricité (financement par frais d'importation). (53 ^e CM – 25/07/2025)	Adopté. Cet effort se déploie à travers deux initiatives complémentaires ayant des états d'avancement différents. 1. La boucle de l'amitié énergétique qui est en phase d'études de faisabilité et production d'avant-projet au début du dernier trimestre https://are.gouv.cd/2025/07/10/projet-dinterconnexion-rdc-angola-congo-de-400-kv-lare-a-recu-les-experts-de-cowater-peac-et-de-la-snel/ ; 2. Le projet hydro-link d'importation d'électricité dont le protocole d'accord a été signé et qui est en phase de préparation des travaux https://oceans-news.com/ligne-eclectique-angola-rdc-15-milliard-usd/ Pour ce qui est du fonds de développement du secteur de l'électricité baptisé Fonds MWINDA, sous l'égide de l'Agence Nationale des Services Energétiques en Ruralité (ANSER), il est opérationnel depuis mi-octobre et de cours sélection https://ouragan.cd/2025/10/sakombi-devoile-le-scenario-derriere-laccord-rdc-hydro-link-lcc

1 7	Industrie / Zones Économiques Spéciales	1. Créer de l'emploi et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.2.4. Développement d'un secteur industriel compétitif	1.2.4.4. Aménager les zones économiques spéciales	Approbation du décret instituant le Guichet Unique dans les Zones Économiques Spéciales (AZES). (53 ^e CM – 25/07/2025)	Le décret a été approuvé en conseil des ministres, toutefois, aucun service opérationnel n'a encore mis en place. Envoyé à la primature pour signature depuis Août, le texte traîne encore à être promulgué en dépit du rappel de l'agence des Zones Economiques Spéciales https://surveillance.cd/2025/11/22/rdc-banque- mondiale-une-alliance-strategique-pour- transformer-les-zones-economiques-speciales/ Mars 2026 et aucune avancée majeure dans l'opérationnalisation de ces services. Schéma presqu'habituel du plan théorique sans mobilisation financière ou structure organisationnelle cohérente qui l'accompagne.
1 8	Enseignemen t supérieur / Financement	4. Garantir l'accès aux services de base	4.2.1. Poursuite et parachèvement de la mise en place d'un système éducatif performant, inclusif et équitable	Objectif Construire un système éducatif contribuant efficacement au développement national, à la citoyenneté et à la promotion de l'éthique du travail.	Approbation du décret fixant modalités d'autofinancement des établissements d'enseignement supérieur. (53 ^e CM – 25/07/2025)	Décret approuvé. Toutefois, aucune information ne vient soutenir sa promulgation ni l'état d'avancement dudit décret dans le processus de promulgation. Aucune réalisation. En effet, depuis l'approbation de ce décret, aucune université publique n'a adopté de statut autofinancé et les subventions aux universités publiques sont restées inchangées. Ceci est le pattern récurrent des réformes théoriques sans mise en œuvre.

19	Protection sociale / Ciblage	4. Garantir l'accès aux services de base	4.4.2. Promotion de l'emploi décent, de la sécurité sociale pour tous et gestion des risques	4.4.2.1. Créer une classe moyenne susceptible de participer à la création de richesses ainsi qu'à l'effort de développement national	Adoption du Décret instituant le Registre Social Unique (RSU) pour le ciblage des ménages vulnérables. (53 ^e CM – 25/07/2025)	Décret approuvé. Toutefois, aucune information ne vient soutenir sa promulgation ni l'état d'avancement dudit décret dans le processus de promulgation. Présenté par la ministre de la Solidarité Guy Mukongu Wabomba, ce décret créait un RSU national informatisé pour cartographier les ménages vulnérables (IDP, veuves guerre, handicapés, orphelins) et rationaliser les aides sociales (Bourse Maman Bobo, PRODI, RAMA, Transferts monétaires) avec pour Objectif de fin de la distribution aléatoire/clientéliste. Toutefois, aucune publication au Journal Officiel, ni de plateforme opérationnelle ou encore deciblage effectif des ménages vulnérables constaté d'ici mars 2026.
20	Sécurité / État de siège	2. Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens	2.1.2. Poursuite de l'éradication des groupes armés opérant dans le pays, plus particulièrement à l'Est		Adoption du projet d'ordonnance-loi prorogeant l'état de siège (prise d'effet 05/08/2025). (53 ^e CM – 25/07/2025)	Adopté prorogation approuvée
21	Médias / Communication	4. Garantir l'accès aux services de base	4.5.1. Poursuivre et parachever la réforme du cadre normatif et institutionnel		Adoption des dossiers relatifs à la redevance audiovisuelle, assainissement du paysage médiatique et	Adopté. 1. Redevance audiovisuelle : une mise en œuvre effective :

				<p>protocoles avec télé distributeurs (RTNC, fréquences). (53^e CM – 25/07/2025)</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Signature d'un accord clé : L'action la plus concrète est la signature, le 9 octobre 2025, d'un protocole d'accord entre la RTNC (Radio-Télévision Nationale Congolaise) et les télé distributeurs pour la perception effective de la redevance. Cet acte a été salué comme une étape historique pour l'autonomie financière du service public audiovisuel. · Cadre légal ajusté : Pour faciliter cette mise en œuvre, un Arrêté interministériel (n°15/CAB/MIN-COMEDIA/PMK/2025 et n°117/CAB/FINANCES/2025) a fixé le taux de recouvrement à 2,4%, en baisse par rapport au taux précédent de 10%. <p>2. Assainissement du paysage médiatique : un plan a été adopté, des actions sont attendues concernant l'assainissement du paysage médiatique, les actions concrètes de terrain n'ont pas été rapportées dans les résultats de recherche disponibles. Le plan d'action ambitieux présenté au Conseil des ministres comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Le retrait des fréquences de 48 stations radio et de 132 canaux de diffusion jugés non conformes à Kinshasa. · La révision de plusieurs arrêtés ministériels pour moderniser le cadre réglementaire.
--	--	--	--	--	--

					<p>· L'extension des contrôles de conformité aux 26 provinces pour établir une cartographie nationale du secteur.</p> <p>L'adoption de ce plan est une première étape, mais sa mise en œuvre opérationnelle (retraits effectifs, révisions publiées) n'est pas encore documentée. https://beto.cd/culture/tele-medias/2025/07/27/rdc-muyaya-obtient-le-feu-vert-du-gouvernement-pour-reformer-la-redevance-et-assainir-les-medias.html/191340/</p>
--	--	--	--	--	---

Monitoring de l'Action Publique – AOUT 2025

N	SECTEUR	PILIER	AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF	DÉCISION	NIVEAU DE RÉALISATION
1	Gouvernance / Suivi-évaluation	Pris dans les modalités de mise en œuvre, coût et financement du programme du gouvernement	Deuxième point abordant le mécanisme de mise en œuvre du programme au sein du gouvernement	2.2. Suivi et évaluation du programme du gouvernement	Adoption et lancement du Système National de Suivi-Évaluation (SISAG/MeSAG) avec instructions d'opérationnalisation. (54 ^e CM – 15/08/2025)	Adopté – mise en œuvre progressive. Au-delà du lancement décidé en conseil, aucun rapport trimestriel ou des retours d'expérience d'administration ou de ministère l'utilisant. Jusqu'au 31 Mars 2026, aucune information tendant à présenter des preuves de l'utilisation dudit système. Décision exemplaire du déficit transparence numérique gouvernementale, où même l'outil de monitoring reste opaque au public deux trimestres après son supposé lancement.
2	Finances publiques / Investissements	1. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.3 : Poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles macroéconomiques	1.1.3.1 : Améliorer la gouvernance macroéconomique et la lutte contre la corruption.	Présentation du projet de décret portant création du Fonds d'Investissement Stratégique de la RDC (FIS-RDC). (54 ^e CM – 15/08/2025)	Le FIS-RDC avait été créé juridiquement (décret adopté et promulgué) mais n'était pas encore opérationnel. Sa structure de gouvernance et son démarrage effectif n'ayant pas été mis en place dans la période d'étude à savoir juillet à Octobre. https://leganews.pro/articles/019cb071-d3a4-7786-949f-b2f1549a77fa Au mois de Mars 202-, cette décision fait partie des rares décisions issues du Conseil des ministres dont l'exécution a connu une mise en œuvre. Avec une structure opérationnelle avec gouvernance en place contrastant avec le pattern

						« décret sans exécution » récurrent des autres initiatives gouvernementales.
3	Éducation / Certification & Innovation	3. Aménager le territoire national en vue d'une connectivité maximale	3.2.1. Développement des réseaux de communication et d'accès à internet	3.2.1.1. Favoriser l'inclusion numérique et soutenir le développement économique	Lancement de la plateforme e-Diplôme sécurisée (blockchain) pour authentification des certificats. (54 ^e CM – 15/08/2025)	Lancé. Depuis Septembre 2025, les premiers diplômes électroniques pour la session 2024-2025 étaient déjà disponibles. https://www.radiookapi.net/2025/09/21/actualite/education/examen-detat-2024-2025-la-rdc-delivre-ses-premiers-diplomes
4	Infrastructures / Voiries et assainissement	6. Gérer durablement et de manière responsable l'écosystème face aux changements climatiques	6.2.2. Amélioration de la gouvernance environnementale et assainissement des villes	6.2.2.1. Garantir un environnement de vie sain pour les congolais débarrassés notamment de toute pollution liée aux déchets plastiques	Mobilisation urgente des ressources en faveur de l'OVD pour travaux d'assainissement et drainage post-inondations. (55 ^e CM – 22/08/2025)	Bien que le décaissement des fonds ait été retardés à cause des lourdeurs administratives, les fonds avaient finalement été décaissés. Le rapport de terrain publié en Décembre donnait une mise à jour plus concrète de l'état d'avancement des travaux plusieurs mois après l'instruction avec un taux d'exécution de 33% ? cette lenteur s'expliquerait par des contraintes techniques (réseaux d'eau, câbles électriques)... https://actualite.cd/index.php/2025/12/05/rdc-lovd-presente-levolution-du-programme-des-travaux-durgence-kinshasa-et-garantit-la Les travaux continuent à une vitesse très modérée et il n'est pas aisé de prédire la fin des travaux près de trois trimestres après cette décision et des dégâts se déclarent encore en dépit des travaux en cours.

						https://fntv.cd/2026/02/22/kinshasa-sous-les-eaux-lovd-admet-le-chaos-urbain-quil-a-laisse-prosperer/
5	Santé & gestion des risques	6. Gérer durablement et de manière responsable l'écosystème face aux changements climatiques	6.2.2. Amélioration de la gouvernance environnementale et assainissement des villes	6.2.2.1. Garantir un environnement de vie sain pour les congolais débarrassés notamment de toute pollution liée aux déchets plastiques	Lancement d'un programme multisectoriel d'urgence pour sécuriser les zones d'érosion et sites à haut risque. (55 ^e CM – 22/08/2025)	En cours – exécution sur terrain Bien que le décaissement des fonds ait été retardés à cause des lourdeurs administratives, les fonds avaient finalement été décaissés. Le rapport de terrain publié en Décembre donnait une mise à jour plus concrète de l'état d'avancement des travaux plusieurs mois après l'instruction avec un taux d'exécution de 33%. cette lenteur s'expliquerait par des contraintes techniques (réseaux d'eau, câbles électriques)... https://actualite.cd/index.php/2025/12/05/rdc-lovd-presente-levolution-du-programme-des-travaux-durgence-kinshasa-et-garantit-la Mobilisation multisectorielle (ITP/OVD) avec chantiers lancés, mais échecs structurels évidents (érosions non contenues d'ici mars 2026). Décision exemplaire du paradoxe « urgence multisectorielle → menaces persistantes ».
6	Statistiques & planification	Pilier	Axe	Obj.	Adoption du Projet d'Ordonnance-Loi autorisant la ratification de la Charte Africaine	Adopté et en tout début du mois de Septembre, le Président de la République a signé l'ordonnance-loi. Cette signature présidentielle donne force de loi et l'autorisation de ratification. Et l'ordonnance a été lue à la RTNC

					de la Statistique. (55 ^e CM – 22/08/2025)	le 03 Septembre, ce qui équivaut à une publication officielle. https://rtnc.cd/ua-rdc-le-president-tshisekedi-autorise-la-ratification-de-la-charte-africaine-de-la-statistique/
7	Justice & sécurité / État de siège	2. Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens	2.1.2. Poursuite de l'éradication des groupes armés opérant dans le pays, plus particulièrement à l'Est		Adoption du projet d'ordonnance-loi prorogeant l'état de siège. (54 ^e CM – 15/08/2025) et (56 ^e CM – 29/08/2025)	Adopté – continuité des opérations
8	Jeunesse / Gouvernance civique	Pilier	Axe	Obj.	Organisation de l'Assemblée Générale électorale du Conseil National de la Jeunesse (30/08/2025). (56 ^e CM – 29/08/2025)	Réalisé. En dépit des nombreux reports et des nombreuses contestations concernant la transparence et l'organisation, l'assemblée générale électorale du conseil national de la jeunesse s'est bien tenue et a réussi à élire le nouveau bureau national du 29 au 31 Août 2025. https://actualite.cd/index.php/2025/09/01/elections-au-cnj-le-nouveau-bureau-elu-devra-porter-haut-les-aspirations-de-la-jeunesse
9	Gouvernance / Mémoire nationale	Pilier	Axe	Obj.	Élaboration d'une stratégie nationale de reconnaissance du Génocost et de réparation symbolique. (56 ^e CM – 29/08/2025)	Elaboré. Cette stratégie de reconnaissance du génocide et de réparation a bien été réalisée et a été validée le 30 Décembre. La responsabilité avait été donnée au ministère des droits humains, avec l'appui du FONAREV et de la CIA-VAR(Commission Interinstitutionnelle d'Aide aux Victimes et d'Appui aux Réformes).

						https://www.radiookapi.net/2025/12/30/actualite/societe/validation-de-la-strategie-nationale-de-plaidoyer-pour-la
1 0	Relations extérieures / Diplomatie économique	Pilier		Obj.	Approbation des accords de coopération RDC–Angola sur interconnexion énergétique et facilitation commerciale. (56° CM – 29/08/2025)	Approuvé et en cours de mise en œuvre. Les protocoles d'accord sont formellement bouclés et validés par les gouvernements. La finalisation financière et l'étude de faisabilité sont en cours, avec une mise en service pour 2029. Pour la facilitation commerciale, les textes ont été approuvés et c'est la phase de développement stratégique. Ces facilitations commerciales cadrent avec la stratégie d'application de la zone de libre échange continentale Africaine (ZLECAF) https://www.uneca.org/stories/angola-takes-an-important-step-toward-continental-trade-integration-under-the-afcfta Approbation CM traduite en protocoles/actes concrets. Décision exemplaire de coopération bilatérale matérialisée, contrastant avec inertie interne récurrente.

Monitoring de l'Action Publique – SEPTEMBRE 2025

N°	Secteur	Pilier	Axe stratégique	Objectif	Décision (réunion référencée)	Niveau de réalisation
1	Agriculture et Industries	i. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.2.1. Modernisation et développement des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage	1.2.1.2. Éliminer les poches d'insécurité alimentaire et nutritionnelle permanente ou transitoire en régulant constamment l'offre des produits agricoles sur le marché de façon à sauvegarder des niveaux de prix dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs	Élaboration urgente d'un paquet cohérent de mesures de protection de l'industrie agricole locale (révision ciblée des taxes à l'importation, lutte contre la contrebande, incitations à l'investissement productif). (57e CM–05/09/2025)	En cours. Dès Septembre, le Ministre d'Etat en charge de l'Agriculture a effectué des missions de contrôle dans la province du Nord-Kivu pour surveiller et mettre en garde contre la fraude transfrontalière et l'ONAPAC a renforcé et intensifié la surveillance aux points de sortie et mis en place une police de contrôle. En ce qui concerne l'incitation aux investissements productifs, en Octobre 2025, les ministres de l'Agriculture et du Plan ont rencontré des partenaires afin de discuter sur l'opérationnalisation de Fonds National de Développement Agricole (FNDA) et la mise à jour de la Loi Agricole et le gouvernement a adopté un projet de loi pour un prêt de 70 millions USD de la BADEA destiné au projet d'appui au développement Rural Incisif et Résilient (PADRIR) et un autre de 16 millions USD pour des incubateurs de PME agricoles. Toutefois pour les révisions ciblées des taxes à l'importation, aucune information spécifique sur une telle action n'a été trouvée durant la période d'étude. https://7sur7.cd/index.php/2025/09/06/campagne-agricole-muhindo-nzangi-appelle-la-protection-des-filieres-strategiques-face-la ;

						<p>https://acp.cd/anglais/agriculture-the-strengthening-of-investors-confidence-in-drc-at-the-centre-of-discussions/ ; https://zoom-eco.net/finance/rdc-le-gouvernement-adopte-un-projet-de-loi-sur-un-pret-de-70-millions-usd-pour-le-developpement-rural/#mvp-tab-col1</p> <p>Momentum politique avec actions ciblées, mais paquet "cohérent" incomplet (manque texte normatif/incitations). Encore une décision exemplaire du pattern "annonce protectionniste → mesures éparses sans décret".</p>
2	Emploi et Prévoyance Sociale	iv. Garantir l'accès aux services de base	4.4.2. Promotion de l'emploi décent, de la Sécurité sociale pour tous et gestion des risques	4.4.2.1. Créer une classe moyenne susceptible de participer à la création de richesses ainsi qu'à l'effort de développement national	Rendre obligatoire la publication de toutes les offres d'emploi via l'ONEM et renforcer le contrôle avec l'Inspection Générale du Travail. ((57e CM-05/09/2025)	Du cadre réglementaire, un arrêté ministériel a été pris, imposant la soumission préalable de toute offre d'emploi à l'ONEM pour visa avant diffusion et la plateforme numérique de cette dernière a été modernisée et mise à jour pour centraliser les offres, les ventiler par province et secteur d'activité et assurer traçabilité et transparence. Du renforcement des contrôles sur le terrain, dès Septembre 2025, le ministre a effectué des descentes inopinées pour vérifier l'application desdites mesures et des groupes d'inspecteurs ont été laissés sur place et des contrôles mixtes (ONEM-IGT) ont été programmés et un moratoire de 30 jours a été accordé aux agences privées de placement pour se conformer aux nouvelles règles avec un arrêté

						<p>précisant leurs conditions d'agrément. Un contrôle spécifique à leur sujet a été lancé.</p> <p>De l'insertion des jeunes, le projet de décret portant création du Fonds d'insertion pour les stages professionnels (FISP) a été finalisé et le gouvernement a préparé un acte juridique pour organiser le stage professionnel et déterminer un quota minimum obligatoire de stagiaires dans les entreprises publiques et privées. Le suivi de cette décision montre une approche systémique : on ne s'est pas contenté d'une circulaire. Le gouvernement a attaqué le problème sur tous les fronts : le règlement (arrêté, moratoire), les outils (plateforme), les moyens de contrôle (réforme IGT, contrôles mixtes) et l'incitation (fonds pour les stages. Toutefois, en dépit de ces avancées, le défi d'application sur terrain demeure entier.</p> <p>https://wapes.org/blog/2025/10/20/lonem-au-coeur-des-reformes-du-marche-du-travail-en-republique-democratique-du-congo/ ;</p> <p>https://deskeco.com/2025/09/22/rdc-actions-menees-et-strategies-mises-en-oeuvre-pour-la-promotion-de-legalite-des-chances-dans</p>
3	Emploi et Inclusion Sociale	iv. Garantir l'accès aux services de base	4.4.3 : Promotion de l'emploi, insertion sociale	Créer des emplois et insérer socialement les jeunes par la	Inciter les entreprises publiques et privées à accueillir davantage de stagiaires, en partenariat avec l'ESU, obligation	Rapport d'exécution de l'instruction attendu dans les 15 jours. Rien n'indique que ce rapport aurait été rendu dans le délai, toutefois le gouvernement a entrepris des actions importantes telles que : De l'insertion des

			et entrepreneuriat des jeunes	promotion de l'entrepreneuriat	de publication de toutes les offres d'emploi via l'ONEM pour assurer équité et transparence (57° CM – 05/09/2025)	jeunes, le projet de décret portant création du Fonds d'insertion pour les stages professionnels (FISP) a été finalisé et le gouvernement a préparé un acte juridique pour organiser le stage professionnel et déterminer un quota minimum obligatoire de stagiaires dans les entreprises publiques et privées. https://wapes.org/blog/2025/10/20/lonem-au-coeur-des-reformes-du-marche-du-travail-en-republique-democratique-du-congo/ Au mois de Mars 2026, aucun acte juridique, et aucun partenariat clair et spécifique n'a été conclu avec l'ESU. Toutefois un arrêté a été pris concernant la publication des offres d'emploi. https://www.onem.cd/onem/actualites/actualite?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=32&cHash=57d58926245caea307205da4cf3d5b31
4	Fiscalité et Finances	i. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.1. Amélioration de la gestion des Finances Publiques	1.1.1.1. Rendre la gestion des finances publiques transparente, efficiente et redevable	Opérationnalisation de la Commission Nationale de Médiation Fiscale pour améliorer la résolution de contentieux fiscal. (57° CM – 05/09/2025)	Avant même l'annonce officielle, les modifications relatives à cette commission, introduites par la Loi de finances rectificative, étaient déjà discutées lors d'échanges entre la Fédération des Entreprises du Congo et la Direction Générale des Impôts (DGI), montrant que le cadre légal était en place et cette commission a été présentée comme un repère structurel majeur, aux côtés d'autres réformes comme la modernisation des régies financières.

						La décision a été prise en début Août et l'opérationnalisation effective a été constaté et validée dans le cadre des revues du programme avec le FMI bien avant la fin de l'année https://iandb-advisors.com/dejeuner-fiscal-echanges-autour-de-lexercice-et-de-la-conduite-du-contentieux-fiscal-en-rdc/
5	Aménagement du Territoire	iii. Aménager le territoire national en vue d'une connectivité maximale	3.3.1 : Promotion du développement urbain durable en investissant dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire	3.3.1.1. Gérer l'urbanisation et prévenir les problèmes d'accès aux services dans les villes.	Harmonisation législative liée à la loi sur l'aménagement du territoire, préparation des projets de loi à déposer au parlement et mise en place d'un plan d'aménagement et d'une commission interministérielle pour protéger les infrastructures de télécommunications (57 ^e CM – 05/09/2025)	En dépit de l'annonce par le ministre de tutelle, de saisir de toute urgence les ministres concernés par les « 5 lois à modifier », afin que les projets soient déposés durant la prochaine session parlementaire (septembre –Décembre), aucune information rendue publique ne tend à confirmer le dépôt de ces lois au parlement. En outre, le plan d'aménagement du territoire (Loi n°025/45 du 1 ^{er} Juillet 2025) a été promulguée et est entrée dans sa phase de vulgarisation dès la première moitié de Janvier 2026. De la décision de la mise ne place d'une commission interministérielle pour protéger les infrastructures de télécommunication, aucune information accessible ne tend à confirmer la mise en place opérationnelle effective à ce jour. https://cafi.org/fr/news/une-etape-importante-le-president-de-la-rdc-promulgue-la-premiere-loi-sur-lamenagement-du-territoire/ ; https://www.ebuteli.org/publications/notes/bulletin-220-2-loi-sur-l-amenagement-du-territoire-une-revolution-sur-papier

						Aucune information ne tend à confirmer la transmission de ces modifications de la loi en dépit du délai (session parlementaire de septembre-décembre), situation semblable pour la commission interministérielle pour la protection des infrastructures de télécommunication. Encore des décisions exemplaires du décalage entre les nécessités soulevées et l'inertie dans l'action.
6	Macroéconomie et Finances	i. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.2 : Renforcement des instruments monétaires, de change et développement du système financier national ;	1.1.2.1 : Protéger le pouvoir d'achat de la population et relever le taux de pénétration financière de manière à contribuer efficacement au financement du développement économique	Instruction d'accélérer les mesures de stabilisation macroéconomique pour consolider l'appréciation du Franc Congolais et préserver l'équilibre budgétaire (58 ^e CM – 12/09/2025)	Dans le pack de mesures concrètes prises figure : le renforcement des recettes internes en portant la pression fiscale à 12,5% du PIB en 2026, en procédant à la digitalisation, la normalisation d'un modèle unique de facture, télédéclaration de la TVA, la taxation des placements extérieurs des banques commerciales et à la réforme fiscale par la mise en œuvre dès janvier 2026 de la réforme de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les personnes physiques pour élargir l'assiette fiscale ; la discipline budgétaire et la rationalisation des dépenses par l'adoption du budget de 2026, la déconcentration de l'ordonnancement pour rapprocher la gestion budgétaire des centres de décision et renforcer la transparence toutes ces mesures sont prises en coordination avec la Banque Centrale du Congo qui a procédé à la baisse du taux directeur. Face

						à la baisse de l'inflation (passée de 11,7% fin 2024 à 2,2% en Novembre 2025), la Banque Centrale du Congo a réduit le taux directeur de 25% à 17,5%. https://www.imf.org/fr/news/articles/2025/12/19/pr-25439-drc-imf-completes-2nd-rev-under-ecf-arrang-and-1st-rev-under-rsf-arrang ; https://www.forumdesas.cd/lagence-sp-global-ratings-releve-la-perspective-de-la-rdc-de-stable-positive
7	Economie Nationale	i. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.2 : Renforcement des instruments monétaires, de change et développement du système financier national ;	1.1.2.1 : Protéger le pouvoir d'achat de la population et relever le taux de pénétration financière de manière à contribuer efficacement au financement du développement économique	Intensifier les opérations de contrôle des prix des produits de première nécessité et appliquer les sanctions prévues en cas de spéculation abusive afin de faire refléter l'appréciation monétaire sur les marchés (58 ^e CM – 12/09/2025)	Dès Novembre 2025, des inspecteurs et agents de contrôle ont été déployés avec des ordres de mission dans différents points de vente et dans différentes zones (Kongo Central) pour vérifier les prix pratiqués et évaluer les variations des prix et surveiller le marché afin de protéger les consommateurs. Le journal Congoquotidien rapporte que les amendes liées au contrôle des prix auraient atteint les 5 milliards de francs congolais et l'ACP rapporte, dans un rapport publié en Février 2026, qu'en 2025, 41 produits de grande consommation avaient connu une baisse de prix. Toutefois, il n'est pas aisé d'attribuer ces évolutions aux effets uniques des contrôles mais également à l'appréciation du Franc congolais. Cette décision a connu un début d'exécution administrative (contrôles, missions et sanctions) . Toutefois, les effets économiques recherchés notamment la

						<p>répercussion rapide de l'appréciation du franc congolais sur les prix restent partiels et inégaux, ce qui suggère une mise en œuvre encore incomplète.</p> <p>https://acp.cd/economie/RDC : baisse des prix des 41 produits de grande consommation confirmée en 2025 (Rapport annuel) - ACP ; https://www.congoquotidien.com/2025/09/04/c%20ontrole-prix-concurrence-rdc-resultats/</p>
8	Finances Publiques	i. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.1. Amélioration de la gestion des Finances Publiques	1.1.1.1. Rendre la gestion des finances publiques transparente, efficiente et redevable	Décision de renforcer la mobilisation des recettes publiques afin de préserver l'équilibre budgétaire face aux pressions macroéconomiques (59 ^e CM – 19/09/2025)	<p>Le ministre des finances a en effet tenu des réunions de mobilisation des recettes avec les régies financières (DGI, DGDA, DGRAD) pour améliorer la performance fiscale et planifier les stratégies de mobilisation. Et les administrations fiscales (régies) ont enregistré des performances supérieures aux prévisions dans plusieurs périodes de 2025. A l'instar de la DGI qui aurait dépassé ses assignations avec un niveau d'encaissement supérieur aux prévisions, et sur les neufs premiers mois de 2025, les recettes cumulées ont progressé d'environ 11 % par rapport à l'année précédente. Ces décisions sont en cours de mise en œuvre avancée avec des mesures fiscales et administratives visibles et des résultats budgétaires globalement positifs, mais l'équilibre macroéconomique dépend également d'autres facteurs (dépenses publiques, sécurité, conjoncture internationale).</p> <p>https://www.congoquotidien.com/2025/10/12/r</p>

						dc-finances-recettes-publiques-reformes-2025/?utm_ ; https://actu30.cd/2025/09/rdc-la-dgi-en-bon-eleve-dans-la-mobilisation-des-recettes-environ-485-millions-usd-mobilises-en-aout-contre-3092-millions-prevus/?utm_
9	Défense et Sécurité	ii. Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens	2.1.2. Poursuite de l'éradication des groupes armés opérant dans le pays, plus particulièrement à l'Est		Instruction de poursuivre et renforcer les opérations sécuritaires contre les groupes armés dans les zones sous menace persistante (59 ^e CM – 19/09/2025)	Des combats se sont poursuivis contre les nombreux groupes armés notamment les ADF, CODECO et M23 dans différents territoires. Les opérations conjointes entre l'armée congolaise et l'armée ougandaise dans le cadre de l'opération Shujaa continuent dans ces territoires afin de neutraliser les ADF, sécuriser les zones frontalières et protéger les axes stratégiques. Cette décision a connu une mise en œuvre opérationnelle au travers les différentes opérations des forces de sécurité et le maintien de la coopération avec l'Ouganda dans le cadre de l'opération Shujaa. Toutefois, la persistance d'attaques meurtrières des groupes armés et les affrontements signalés entre Septembre 2025 et janvier 2026 montrent que les résultats sécuritaires restent limités, malgré les opérations militaires en cours. https://actualite.cd/index.php/2025/09/13/resurgence-des-violences-en-ituri-et-dans-le-grand-nord-malgre-loperation-shujaa-la?utm_

10	Gouvernance et Fonction Publique	i. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.1 : Amélioration de la gestion des Finances Publiques	1.1.1.1. Rendre la gestion des finances publiques transparente, efficiente et redevable	Appliquer les mesures de contrôle rigoureux des effectifs et faire de ce contrôle un axe central de discipline budgétaire (60 ^e CM – 26/09/2025)	<p>Avec l'objectif d'identifier les doublons, les fictifs et les sureffectifs afin de maîtriser la masse salariale qui représente une part très importante des dépenses publiques dépassant la moitié des recettes courantes, le gouvernement a chargé les ministères de la fonction publique, du Budget et des Finances de mener ces travaux d'assainissement. Toutefois, peu d'informations auxquelles nous pouvons accéder ne font état des résultats chiffrés des contrôles effectifs et les effets budgétaires demeurent difficiles à mesurer à court terme.</p> <p>Au bout du mois de Mars 2026(deux trimestres plus tard), il n'est toujours pas possible de saisir et de mesurer clairement l'impact de ces actions car aucun rapport sur le taux de doublons éliminés, des économies faites ni de suivi public.</p>
11	Prévention et Protection civile	vi. Gérer durablement et de manière responsable l'écosystème face aux changements climatiques	6.2.2. Amélioration de la gouvernance environnementale et assainissement des villes	6.2.2.1. Garantir un environnement de vie sain pour les Congolais débarrassés notamment de toute pollution liée aux déchets plastiques	Finalisation et soumission pour adoption du Décret institutionnalisant la Politique nationale de gestion des risques de catastrophes (60 ^e CM – 26/09/2025)	<p>Entre Septembre 2025 et Janvier 2026, cette décision a connu une exécution assez rapide notamment à travers la signature du décret en toute fin du mois de novembre. Ce décret a été adopté et est opérationnel et il incarne une matérialisation réussie dans des délais relativement courts contrastant avec les patterns habituels des projets des décrets du gouvernement.</p> <p>https://leganews.pro/articles/019d8882-8501-77d3-8f3a-693029db2010</p>

1 2	Environnement	vi. Gérer durablement et de manière responsable l'écosystème face aux changements climatiques	6.2.1. Lutte contre les changements climatiques	6.2.1.1. Honorer tous nos engagements internationaux relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et atteindre la neutralité carbone.	Projet de Décret dont le but est d'encadrer l'importation des véhicules d'occasion afin d'améliorer la sécurité routière et réduire la pollution (60 ^e CM – 26/09/2025)	Entre Septembre 2025 et Janvier 2026, la décision du 60 ^e Conseil des ministres relative à l'encadrement de l'importation des véhicules d'occasion a fait l'objet d'une mise en œuvre au niveau réglementaire, à travers la présentation d'un projet de décret visant à améliorer la sécurité routière et réduire la pollution liée au parc automobile. Ce décret a été signé par la Première Ministre en fin du mois de Janvier avec une période transitoire de 6 mois post-publication au journal officiel (Mars2026). https://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20economique/Reglementationproduits/Decret.006.04.04.2017.html
1 3	Sécurité Sociale	v. Renforcer l'efficacité des services publics	5.1.2 : Transformation et Modernisation de l'Appareil administratif de l'Etat	5.1.2.1. renforcer les capacités des acteurs de la décentralisation.	Création d'un Fonds Social de la SNCC pour financer les retraites et stabiliser le climat social de l'entreprise (60 ^e CM – 26/09/2025)	Entre Septembre 2025 et Janvier 2026, la décision du 60 ^e Conseil des ministres relative à la création d'un Fonds social de la SNCC a été actée au niveau politique afin de répondre aux tensions sociales liées aux retraites et aux arriérés sociaux au sein de la Société nationale des chemins de fer du Congo. Toutefois, aucune information publique ne confirme la création juridique ou l'opérationnalisation effective de ce fonds durant la période analysée, ce qui indique que la mesure semble être encore au stade de conception institutionnelle.

						Aucune avancée notable dans cette décision politiquement forte dont le statut Non Réalisé demeure jusqu'au mois de Mars 2026.
1 4	Défense et sécurité	ii. Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens	Axe 2.1.2: Poursuite de l'éradication des groupes armés opérant dans le pays, plus particulièrement à l'Est		Adoption du Projet de Loi portant prorogation de l'état de siège à partir du 04 octobre 2025 (60 ^e CM – 26/09/2025)	Après son adoption en conseil des ministres, le projet de Loi a été transmis au parlement pour examen. Ce projet de Loi a également été adopté et promulgué par ordonnance présidentielle dans les provinces du Nord Kivu et Ituri.,

Monitoring de l'Action Publique – OCTOBRE 2025

N°	SECTEUR	PILIER	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIF	DECISION	NIVEAU DE REALISATION
1	Mines et économie extractive	I. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.2.5. Gestion durable des ressources naturelles du pays et maximisation des retombées socio-économiques du secteur extractif	1.2.5.1. Promouvoir l'image de la RDC comme destination fiable des investissements étrangers dans le secteur minier et des hydrocarbures	Instituer un régime de quotas d'exportation du cobalt afin de stabiliser le marché international, préserver les recettes nationales et protéger la souveraineté stratégique du pays sur ce minerai critique. (61 ^e CM-03/10/2025)	Entre le 3 octobre 2025 et le 31 janvier 2026, la décision du 61 ^e Conseil des ministres visant à instituer un régime de quotas d'exportation du cobalt a été effectivement mise en œuvre. Le moratoire sur les exportations a été levé mi-octobre 2025 et remplacé par un système de quotas géré par l'autorité de régulation minière, limitant les volumes exportés afin de stabiliser les prix internationaux et renforcer le contrôle stratégique de la RDC sur ce minerai critique. Toutefois, des retards administratifs ont initialement freiné l'exécution du dispositif, ralentissant les premières exportations sous ce nouveau régime. https://www.mining.com/web/congo-to-let-cobalt-miners-keep-2025-quotas-after-exports-delay/?utm
2	Mines et Gouvernance minière	I. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.2.5. Gestion durable des ressources naturelles du pays et maximisation des retombées	1.2.5.1. Promouvoir l'image de la RDC comme destination fiable des investissements étrangers dans le	Renforcer les contrôles de l'ARECOMS et imposer la production d'un rapport sous 30 jours afin d'assainir la filière cobalt et garantir	Les mesures de contrôle et de régulation du cobalt ont été effectivement renforcées, mais la publication du rapport demandé dans un délai de 30 jours n'a pas été rendue publique dans la période analysée.

			socio-économiques du secteur extractif	secteur minier et des hydrocarbures	la transparence des opérations minières. (61 ^e CM– 03/10/2025)	https://www.reuters.com/world/africa/congo-permanently-ban-cobalt-exporters-that-breach-quotas-says-president-2025-10-06/ Mars 2026 et aucun communiqué ni d'informations ne faisant état d'un rapport n'a été trouvé.
3	Finances Publiques	I. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.1. Amélioration de la gestion des finances publiques	1.1.1. Rendre la gestion des finances publiques transparente, efficiente et redevable	Élaborer et adopter un Arrêté interministériel organisant la gestion intégrée de la chaîne de la dépense publique, assorti d'un mécanisme permanent de régulation de la liquidité, afin de réduire les arriérés et améliorer la discipline budgétaire. (61 ^e CM– 03/10/2025)	Réalisé. Entre octobre 2025 et janvier 2026, le gouvernement congolais a effectivement mis en place un mécanisme permanent de gestion de la liquidité pour sécuriser la chaîne de la dépense publique. L'arrêté interministériel a bel et bien été publié au journal officiel le 8 Janvier 2026. Toutefois, il n'est pas aisé de mesurer sans biais la réelle réduction des délais de paiement par manque de d'informations sur la question. https://lepotentiel.cd/2025/10/25/rdc-judith-suminwa-rappelle-le-respect-strict-de-la-chaine-des-depenses-publiques/ ; https://sphynxrdc.com/2025/01/20/finances-publiques-les-ministres-soumis-au-strict-respect-du-manuel-revise-a-titre-transitoire-des-procedures-et-du-circuit-de-la-depense-en-rdc/

4	Sécurité des Transports et voies de communication	III. Aménager le territoire national en vue d'une connectivité maximale	3.1.2. Amélioration de l'accès au service de transport et voies de communications	3.1.2. Assurer la mobilité des personnes et des biens ainsi que l'interconnectivité des territoires	Mettre en œuvre un dispositif national de prévention des naufrages incluant l'installation de GPS, la fermeture des ports clandestins et l'interdiction de la navigation nocturne pour réduire significativement les accidents fluviaux. (61 ^e CM– 03/10/2025)	<p>Les axes principaux (GPS, ports clandestins, interdiction de nuit) ont été formellement identifiés et annoncés, avec des instructions précises formulées par le chef de l'État et reprises au niveau gouvernemental. Cependant, l'opérationnalisation complète (centres de surveillance, campagnes continues de fermeture de ports, application durable de la navigation nocturne ainsi que l'installation obligatoire de GPS sur les embarcations naviguant sur les voies intérieures) est encore en cours et il faudrait penser à un moyen d'en mesurer plus complètement les effets à moyen et long terme.</p> <p>https://actualite.cd/index.php/2025/10/05/rdc-face-la-recrudescence-des-naufrages-le-gouvernement-renforce-les-mesures-dont?utm</p> <p>Mars 2026 et cette décision dont la mise en œuvre avait commencé en est réalisée avec l'installation des traceurs embarqués, la mise en place d'une plateforme centrale de monitoring. Il faudra alors suivre les données d'accidents pour comparer à celles des années passées pour mesurer l'impact de ces dispositifs.</p> <p>https://www.aps-rdc.com/projets/surveillance-des-bateaux-et-baleinieres-sur-le-fleuve-congo-et-ses-affluents</p>
---	---	---	---	---	---	---

5	Education/Mémoire Nationale	IV: Garantir l'accès aux services de base	4.2.1. Poursuite et parachèvement de la mise en place d'un système éducatif performant, inclusif et équitable	Construire un système éducatif contribuant efficacement au développement national, à la citoyenneté et à la promotion de l'éthique du travail	Déployer une stratégie nationale de reconnaissance du GENOCOST comprenant la vulgarisation nationale et l'intégration du génocide congolais dans les programmes éducatifs. (61° CM– 03/10/2025)	<p>Supports pédagogiques révisés ; feuille de route validée et stratégie nationale de plaidoyer validée.</p> <p>La décision du 61° Conseil des ministres relative à la stratégie nationale de reconnaissance du GENOCOST a connu un engagement politique fort de la part de l'exécutif, confirmé dans le compte rendu officiel du Conseil des ministres, une volonté d'inscrire la démarche dans le système éducatif, même si la publication de programmes éducatifs officiels n'est pas encore visible, des actions de vulgarisation déjà observées, à l'exemple de la sensibilisation académique à l'Université de Kisangani documentée par l'ACP, une dynamique parlementaire invitée à légaliser la reconnaissance officielle du GENOCOST.</p> <p>Ainsi, la décision est partiellement mise en œuvre : le cadre stratégique et politique est bien engagé, mais l'intégration formelle dans les programmes éducatifs nationaux requiert encore des textes et des déploiements pédagogiques spécifiques, ce qui est loin d'être fait. https://acp.cd/affaire-judiciaire-et-droits-humains/tshopo-la-communaute-de-luniversite-de-kisangani-sensibilisee-a-lappropriation-des-genocides-congolais/?utm</p> <p>https://www.radiookapi.net/2025/12/30/actualite/societe/validation-de-la-strategie-nationale-de-plaidoyer-pour-la</p>
---	-----------------------------	---	---	---	---	--

6	Sécurité et Mines	I. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.2.5 : Gestion durable des ressources naturelles du pays et maximisation des retombées socio-économiques du secteur extractif	1.2.5.1 : Promouvoir l'image de la RDC comme destination fiable des investissements étrangers dans le secteur minier et des hydrocarbures	Procéder à la démilitarisation des sites miniers du Lualaba et encadrer la levée de la suspension de l'exploitation du cobalt afin de restaurer l'ordre légal et sécuriser la production stratégique. (62 ^e CM– 10/10/2025)	<p>Cette décision a connu plusieurs avancées à savoir : identification officielle de la présence d'hommes en uniforme dans les sites miniers et décision de démilitarisation ; mise en place d'un système de quotas pour encadrer les exportations de cobalt après la suspension et lutte contre les exploitations illégales ; mesures d'assainissement de la filière et levée partielle encadrée de certaines suspensions d'activités minières.</p> <p>La mise en œuvre est partielle mais effective, avec un dispositif réglementaire engagé et des opérations d'assainissement toujours en cours dans la province minière du Lualaba. https://mines.cd/rdc-le-ministere-des-mines-confirme-de-graves-irregularites-dans-les-entites-de-traitement-du-lualaba/?utm ; https://acp.cd/economie/rdc-levee-temporaire-de-suspension-des-activites-minieres-dans-la-province-dulualaba/?utm</p> <p>Le système de quotas a été mis en place, toutefois, des retards administratifs ont initialement freiné l'exécution du dispositif, ralentissant les premières exportations sous ce nouveau régime et aucun retrait d'hommes en uniformes n'a été jusqu'alors documenté.</p> <p>Source cfr Décision 1.</p> <p>Au 31 Mars 2026, la démilitarisation n'est pas effective, car il subsiste des hommes en uniformes</p>
---	-------------------	--	--	---	--	---

						sur les sites miniers, et la production n'est toujours pas sécurisée mais il a été remarqué la levée partielle des suspensions des entités de traitement de cuivre et de Cobalt après mission de contrôle de conformité conduite par la commission créée après suspension des activités minières en Décembre 2025. https://laprunelleverte.com/rdc-levee-partielle-de-la-suspension-des-entites-de-traitement-du-cuivre-cobalt-dans-le-lualaba/
7	Economie et Stabilité macroéconomique	I: Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.2 : Renforcement des instruments monétaires, de change et développement du système financier national	1.1.2.1. Protéger le pouvoir d'achat de la population et relever le taux de pénétration financière de manière à contribuer efficacement au financement du développement économique	Mettre en œuvre des mesures anti-spéculation et renforcer la surveillance du marché des changes afin de stabiliser le Franc congolais et protéger le pouvoir d'achat. (62 ^e CM- 10/10/2025)	La décision visant à renforcer les mesures anti-spéculation et la surveillance du marché des changes a été entièrement mise en œuvre, avec plusieurs actions concrètes : renforcement de la surveillance du marché des changes par la Banque centrale du Congo ; intensification des contrôles économiques contre la spéculation sur les prix et les devises ; maintien d'une politique monétaire restrictive et interventions sur le marché des changes. Ces mesures témoignent d'une mise en œuvre engagée mais la consolidation et la stabilisation durable du Franc Congolais dépend aussi des facteurs macroéconomiques externes. https://www.ainvest.com/news/central-bank-democratic-republic-congo-plans-continue-intervening-foreign-exchange-market-curb-currency-speculation-2601/?utm ; https://www.ecofinagency.com/news/0810-49361-drc-the-central-bank-cuts-its-key-rates-

						giving-a-theoretical-advantage-to-the-congolese-franc?utm
8	Diplomatie et mémoire collective	II. Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs	2.2.1. Poursuite de la revitalisation de la diplomatie et réhabiliter l'image de marque du pays	2.2.1.1. Valoriser la position géostratégique de la RDC et restaurer l'image de la diplomatie	Élaborer une feuille de route diplomatique visant la reconnaissance internationale du GENOCOST auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux. (62 ^e CM– 10/10/2025)	Décision Réalisée. Supports pédagogiques révisés ; feuille de route validée et stratégie nationale de plaidoyer validée. https://www.radiookapi.net/2025/09/24/actualite/politique/felix-tshisekedi-plaide-pour-la-reconnaissance-du-genocide-congolais https://www.radiookapi.net/2025/12/30/actualite/societe/validation-de-la-strategie-nationale-de-plaidoyer-pour-la
9					Accélérer l'adoption d'une résolution parlementaire consacrant officiellement la reconnaissance nationale du GENOCOST. (62 ^e CM– 10/10/2025)	Réalisée - Résolution parlementaire adoptée 17/10/2025 par Assemblée Nationale (recommandation solennelle reconnaissant GENOCOST comme génocide Est RDC), transmise Président/ONU/CPI, incluant mémorial/journée commémorative. https://www.radiookapi.net/2025/10/18/actualite/politique/lassemblee-nationale-adopte-une-recommandation-reconnaissant

10	Mines et Hydrocarbures	I: Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.2.5 : Gestion durable des ressources naturelles du pays et maximisation des retombées socio-économiques du secteur extractif	1.2.5.1 : Promouvoir l'image de la RDC comme destination fiable des investissements étrangers dans le secteur minier et des hydrocarbures	Positionner la RDC comme destination stratégique des investissements européens en identifiant et structurant des projets prioritaires dans les secteurs clés. (62 ^e CM-10/10/2025)	Réalisée Cette décision de positionner la RDC comme destination stratégique d'investissements européens s'est traduite par une présence active de la RDC et de l'Union européenne sur des plateformes de coopération et d'investissement (ex. DRC Mining Week 2025) avec annonces de projets conjoints, identification de plusieurs projets prioritaires susceptibles d'attirer des investisseurs européens, notamment dans les matières premières critiques et infrastructures de soutien. La mise en œuvre est engagée et en cours avec des projets identifiés et des financements annoncés mais le nombre de projets finalisés ou engagements fermes souscrits dans la période analysée n'a pas été rendu public et n'est pas accessible. https://bankable.africa/en/news/1410-1829-eu-commits-180-million-to-support-infrastructure-and-green-projects-in-dr-congo?utm
11	Economie et Stabilité macroéconomique	I: Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.2 : Renforcement des instruments monétaires, de change et développement du système financier national	1.1.2.1 : Protéger le pouvoir d'achat de la population et relever le taux de pénétration financière de manière à contribuer efficacement au financement du	Renforcer la surveillance des prix et instituer une communication régulière des prix de référence des produits de première nécessité afin de refléter l'appréciation du Franc congolais sur les	Réalisée. La décision visant à renforcer la surveillance des prix et instituer une communication régulière des prix de référence des produits de première nécessité a été effectivement mise en œuvre des bulletins mensuels de suivi des prix ont été publiés (notamment celui de septembre-octobre 2025) grâce au système TALO, un outil créé par le

				développement économique	marchés. (63 ^e CM– 17/10/2025)	<p>ministère de l'Économie pour fournir des références de prix fiables à la population, des contrôles directs sur les marchés ont été documentés (stabilité ou baisse des prix observée sur plusieurs produits de première nécessité) et publiés par l'ACP.</p> <p>La décision est mise en œuvre, avec preuves irréfutables (bulletins + contrôles de terrain), ce qui confirme la réalité du dispositif mis en place pour refléter la dynamique des prix en lien avec l'appréciation du franc congolais.</p> <p>https://acp.cd/business/kinhasa-stabilite-des-prix-des-produits-de-premiere-necessite-sur-les-marches/?utm</p>
12	Fonction Publique	I: Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.3 : Poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles macroéconomiques	1.1.3.1 : Améliorer la gouvernance macroéconomique et la lutte contre la corruption	Proposer et adopter des mesures légales ou réglementaires garantissant le respect effectif des procédures disciplinaires au sein de la Fonction publique. (63 ^e CM– 17/10/2025)	Dans la période sous examen allant de d'Octobre 2025 à Janvier 2026, aucune preuve documentée et vérifiable (projet de texte, dépôt au Parlement ou adoption effective d'un texte disciplinaire) n'a été repérée. Au niveau global, une traduction effective au niveau réglementaire ou législatif. Jusqu'au mois de Mars 2026, aucun décret ou nouveau texte censé garantir le respect des procédures disciplinaires au sein de la fonction publique.
13	Droits humains lutte contre les VBG	IV. Garantir l'accès aux services de base	4.4.1. Réduction des inégalités homme-femme et	4.4.1.1. Accorder à la femme congolaise sa juste place au sein de la communauté en	Instituer une Task Force permanente chargée d'évaluer et de suivre la mise en œuvre des	Réalisé Acte officiel d'institution ; réunions tenues

			les violences faites aux femmes	favorisant sa participation au développement du pays à tous les niveaux et en luttant contre les violences liées au genre	engagements nationaux de lutte contre les violences sexuelles. (64 ^e CM– 24/10/2025)	Bien que la constitution de cette Task Force permanente ait été décidée en conseil des ministres et que sa coordination ait clairement été confiée à la structure présidentielle chargée de la lutte contre les violences faites aux femmes, aucune preuve ou aucune information n’indique la tenue de réunions régulières, la production des rapports d’évaluation ou encore la publication de résultats concrets. https://www.radiookapi.net/2025/10/25/actualite/securite/violence-sexuelle-felix-tshisekedi-institue-une-task-force-permanente?utm
14	Sécurité et défense	II. PROTEGER LE TERRITOIRE NATIONAL ET SECURISER LES PERSONNES ET LEURS BIENS	2.1.1 : Poursuite de la montée en puissance des Forces de Défense et de Sécurité	2.1.1.3. Assurer le financement et opérationnaliser les actions et projets contenus dans les stratégies des autres forces de défense et de sécurité civile	Mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des plans opérationnels des FARDC, de la PNC et de la Ligne verte 122. (64 ^e CM– 24/10/2025)	Entre octobre 2025 et janvier 2026, la décision du 64 ^e Conseil des ministres visant à mobiliser les ressources pour les plans opérationnels des FARDC, de la PNC et la ligne verte 122 présente un niveau de mise en œuvre partiel. La ligne verte 122 est opérationnelle et est utilisée pour signaler les violences sexuelles et orienter les victimes vers une assistance ; la RDC dispose également d’un mécanisme financier dédié à la réparation et au soutien des victimes (FONAREV). Cependant, les décaissements budgétaires précis pour les plans opérationnels des FARDC et de la PNC ne sont pas publiquement documentés ou traçables dans la période étudiée, ce qui limite la vérification complète de l’exécution financière. https://ipasrdc.org/fr/la-ligne-verte-122-un-outil-

						de-protection-et-de-referencement-sans-discrimination-des-survivantes-de-vbg/?utm <p>Au 31 Mars 2026, aucune information ne tend à confirmer les décaissements renforçant le pattern ordonnance de mobilisation prompt mais allocation très différés.</p>
15	Diplomatie et Coopération internationale	II. Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens	2.2.1. Poursuite de la revitalisation de la diplomatie et réhabiliter l'image de marque du pays	2.2.1.1. Valoriser la position géostratégique de la RDC et restaurer l'image de la diplomatie	Mettre en place un dispositif formel de coordination entre le Ministère des Affaires étrangères et les missions diplomatiques afin d'améliorer la cohérence de l'action extérieure. (64 ^e CM– 24/10/2025)	Dans la période d'étude, aucune information ne tend à confirmer une institutionnalisation et la mise en place d'un mécanisme administratif ou la publication d'une directive diplomatique structurée.
16	Urbanisme	III. Aménager le territoire national en vue d'une connectivité maximale	3.3.1. Promotion du développement urbain durable en investissant dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire	3.3.1.1. Gérer l'urbanisation et prévenir les problèmes d'accès aux services dans les villes	Élaborer une feuille de route structurée pour l'extension et la modernisation de la ville de Kinshasa. (64 ^e CM– 24/10/2025)	Entre octobre 2025 et le 31 janvier 2026, la décision visant à élaborer une feuille de route structurée pour l'extension et la modernisation de la ville de Kinshasa ne présente aucune preuve publique d'exécution. Bien que des programmes urbains antérieurs existent, aucun plan opérationnel ou document officiel correspondant directement à cette instruction n'a été identifié dans la période analysée.

17	Justice	II. Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens	2.3.1. Poursuite de l'amélioration de la gouvernance judiciaire	2.3.1.1. Garantir l'accès au droit et à une justice de qualité pour tous et améliorer la performance de l'administration de la justice	Accélérer la réforme du système pénitentiaire sur la base du dossier adopté afin d'améliorer les conditions de détention et la gestion carcérale. (65° CM– 31/10/2025)	<p>Réalisation partielle.</p> <p>La décision d'accélérer la réforme du système judiciaire a conduit à quelques mesures ponctuelles pour réduire la surpopulation (libérations conditionnelles et grâces présidentielles) et un plan de réforme du système pénitentiaire qui propose une réforme structurelle du système carcéral en comprenant les dimensions temporelles à court-moyen et long terme. Toutefois, durant la période d'étude, aucun projet de loi n'avait été déposé pour réviser le cadre légal. Nous pouvons conclure en disant que le gouvernement a posé les bases intellectuelles et stratégiques d'une réforme structurelle du système pénitentiaire mais pour que cette réforme soit effective il faudra des modifications législatives, des investissements importants et un suivi dans la durée pour faire asseoir ces réformes.</p> <p>https://fntv.cd/2025/10/27/rdc-le-gouvernement-adopte-un-plan-de-reforme-du-systeme-penitentiaire/</p> <p>Mars 2026, Bien que le plan ait été approuvé, il n'a donné lieu qu'à quelques actions ponctuelles et non des réformes importantes pouvant amener des profonds changements.</p>
----	---------	---	---	--	--	---

18	Télécommunications	III. Aménager le territoire national en vue d'une connectivité maximale	3.2.1. Développement des réseaux de communication et d'accès à internet	3.2.1.1. Favoriser l'inclusion numérique et soutenir le développement économique	Organiser les États généraux des Postes et Télécommunications afin de restructurer et moderniser le secteur. (65 ^e CM– 31/10/2025)	<p>Assises organisées et recommandations adoptées</p> <p>Entre octobre 2025 et le 31 janvier 2026, la décision du 65^e Conseil des ministres visant à organiser les États généraux des Postes et Télécommunications a connu une mise en œuvre partielle : les objectifs et la méthodologie des assises ont été définis. Toutefois, aucune preuve publique n'indique que les États généraux se sont effectivement tenus dans la période étudiée. Cette décision est non exécutée mais engagée.</p> <p>Au 31 Mars, bien que les préparatifs soient nettement avancés, les états généraux des postes n'ont toujours pas eu lieu !</p>
----	--------------------	---	---	--	---	---

Monitoring de l'Action Publique – NOVEMBRE 2025

N°	SECTEUR	PILIER	AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF	DÉCISION	NIVEAU DE RÉALISATION
1	Environnement & Assainissement et Infrastructures	VI. Gérer durablement et de manière responsable l'écosystème face aux changements climatiques	6.2.2. Amélioration de la gouvernance environnementale et assainissement des villes	6.2.2.1. Garantir un environnement de vie sain pour les Congolais débarrassés notamment de toute pollution liée aux déchets plastiques	d'accélérer la mise en œuvre des mesures de prévention des inondations (curage, dégagement des emprises, ouvrages de drainage) et poursuivre les actions visant l'amélioration des infrastructures routières et la mobilité urbaine avant le pic pluviométrique (66 ^e CM – 07/11/2025)	<p>Entre novembre 2025 et février 2026, la décision visant à accélérer les mesures de prévention des inondations et améliorer la mobilité urbaine présente une mise en œuvre partielle. Quelques opérations d'assainissement et de curage des caniveaux ont été lancées, certaines initiatives communautaires et locales ont été mobilisées, mais aucun programme structuré de prévention des inondations ou de modernisation des infrastructures routières n'a été identifié dans la période étudiée. https://acp.cd/urbain/kinshasa-le-curage-des-caniveaux-recommande-pour-prevenir-deventuelles-inondations-a-masina/?utm</p> <p>Mars 2026, et aucun plan clairement défini n'a été rendu public et il se remarque toujours cette faible coordination entre PNAS et RADKIN et il subsiste dans la ville des nombreux quartiers qui subissent encore les inondations.</p>
2	Défense et Sécurité	II. Protéger le territoire national et sécuriser les	2.1.2. Poursuite de l'éradication des groupes armés opérant dans le pays, plus		Adoption du Projet de Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège en Ituri et Nord-Kivu pour 15 jours à partir du 18	La décision autorisant la prorogation de l'état de siège en Ituri et au Nord-Kivu à partir du 18 novembre 2025 a été pleinement exécutée : adoption du projet de loi par le gouvernement, adoption par le Parlement, entrée en vigueur effective de la prorogation pour 15 jours.

		personnes et leurs biens	particulièrement à l'Est		novembre 2025 (66° CM – 07/11/2025)	https://www.opinion-info.cd/justice/2025/11/08/rdc-le-gouvernement-proroge-letat-de-siege-au-nord-kivu-et-en-ituri-pour-une?utm
3	Affaires Sociales et Humanitaires	IV. Garantir l'accès aux services de base	4.4.2 : Promotion de l'emploi décent, de la Sécurité sociale pour tous et gestion des risques	4.4.2.1 : Créer une classe moyenne susceptible de participer à la création de richesses ainsi qu'à l'effort de développement national	Élaborer et déployer un plan d'intervention d'urgence pour assister les populations déplacées afin de réduire la vulnérabilité humanitaire des déplacés dans les Kivus (67° CM – 14/11/2025)	<p>Entre novembre 2025 et février 2026, la décision d'élaborer et déployer un plan d'intervention d'urgence pour les déplacés dans les Kivus présente une mise en œuvre limitée. Une assistance humanitaire continue aux déplacés a été observée ; toutefois, cette assistance est principalement assurée par les organisations humanitaires internationales. Aucun plan d'intervention gouvernemental structuré n'a été identifié dans la période étudiée.</p> <p>https://www.radiokapi.net/2025/10/22/actualite/societe/cri-de-detresse-des-deplaces-de-guerre-du-nord-et-sud-kivu-refugies?utm</p> <p>Jusqu'à Mars, des nombreuses mesures ont été prises et on remarque une coordination accélérée sans résolution des vulnérabilités structurelles.</p>

4	Transport et Humanitaire	III. AMENAGER LE TERRITOIRE NATIONAL EN VUE D'UNE CONNECTIVITE MAXIMALE	3.1.2 : Amélioration de l'accès au service de transport et voies de communication	3.1.2 : Assurer la mobilité des personnes et des biens ainsi que l'interconnectivité des territoires	Mettre en place les conditions sécuritaires et logistiques pour permettre la réouverture humanitaire de l'aéroport de Goma afin de faciliter l'acheminement de l'aide (67 ^e CM – 14/11/2025)	La réouverture humanitaire de l'aéroport de Goma pour faciliter l'acheminement de l'aide présente une exécution nulle. : l'aéroport de Goma qui devrait fonctionner comme plateforme logistique majeure pour les opérations humanitaires n'a pas été ouvert.. Au 31 Mars 2026, les défis techniques et sécuritaires persistants (piste endommagée, tour de contrôle vandalisée...) n'ont pas permis la réouverture de cet aéroport. Et cette décision n'a pas connu une mise en œuvre.
5	Mines et Environnement	VI. GERER DURABLEMENT ET DE MANIERE RESPONSABLE L'ECOSYSTEME FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	6.2.2. Amélioration de la gouvernance environnementale et assainissement des villes	6.2.2.1 : Garantir un environnement de vie sain pour les Congolais débarrassés notamment de toute pollution liée aux déchets plastiques	Renforcer le contrôle environnemental des entreprises minières afin de prévenir les catastrophes et pollutions industrielles (67 ^e CM – 14/11/2025)	Réalisée - Décision pleinement exécutée. Des contrôles environnementaux ont été renforcés sur les entreprises minières, des mesures concrètes ont été prises (moratoire janvier 2026 avec garanties financières obligatoires, commission mixte Mines/Environnement février 2026), et des audits post-exploitation ont été lancés pour prévenir catastrophes et pollutions. https://mines.cd/rdc-le-gouvernement-serre-la-vis-sur-les-garanties-environnementales-des-societes-minieres/

6		Pilier 1. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.1 Amélioration de la gestion des Finances Publiques	1.1.1.1. Rendre la gestion des finances publiques transparente, efficiente et redevable	Accélérer les préparatifs sécuritaires et soumettre le budget détaillé du RGPH2 afin d'assurer le bon déroulement et le financement du recensement national (67 ^e CM – 14/11/2025)	Les préparatifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) se poursuivent et le budget détaillé a été déposé sans décaissement effectif en dépit de l'urgence des 35M\$ entre Décembre 2025 et Janvier 2026. Aucun décaissement n'a été effectué pour avancer dans la réalisation de cette décision au 31 Mars 2026.
7	Energie et Electricité	IV. GARANTIR L'ACCÈS AUX SERVICES DE BASE	4.1.1 : Garantie de l'accès à l'énergie en investissant dans les infrastructures électriques.	4.1.1.1 : Garantir un accès fiable à l'électricité pour tous les groupes sociaux	Mettre en œuvre le plan d'amélioration de la desserte électrique de Kinshasa afin de réduire les délestages (67 ^e CM – 14/11/2025)	Les délestages continuent d'être signalés et aucune annonce publique d'un plan spécifique exécuté durant cette période n'est documentée. Jusqu'à Mars 2026, aucun plan n'a été arrêté et la qualité de la desserte en électricité ne s'est pas améliorée.
8	Environnement et Sécurité Sociale	VI. GERER DURABLEMENT ET DE MANIERE RESPONSABLE L'ECOSYSTEME FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ;	6.2.2. Amélioration de la gouvernance environnementale et assainissement des villes ; Axe 4.4.2 : Promotion de l'emploi décent, de la Sécurité sociale pour tous et gestion des risques	6.2.2.1 : Garantir un environnement de vie sain pour les Congolais débarrassés notamment de toute pollution liée aux déchets plastiques ; 4.4.2.1 : Créer une classe moyenne susceptible de participer à la création de richesses	Veiller à la réparation des dommages environnementaux causés par l'émission des déchets toxiques par l'entreprise CDM et l'enjoindre de maintenir les paiements des salaires des travailleurs afin de préserver la paix sociale (67 ^e CM – 14/11/2025)	Décision pleinement exécutée. Des mesures ont été prises pour réparer les dommages environnementaux causés par l'émission de déchets toxiques de CDM (équipe enquête Min Mines novembre 2025, suspension activités 3 mois à Lubumbashi), et l'entreprise a été enjoindre de maintenir les paiements des salaires des travailleurs pour préserver la paix sociale. https://plumeinfos.net/rdc-le-ministre-des-mines-louis-watum-annonce-des-grandes-decisions-apres-sa-tournee-dans-le-grand-katanga/ Toutefois, au 31 Mars 2026, aucune suite du suivi de la réhabilitation et de la réparation des zones

		IV. GARANTIR L'ACCÈS AUX SERVICES DE BASE		ainsi qu'à l'effort de développement national		affectées par ces pollutions ni le versement des salaires.
9	Gouvernance et lutte contre la corruption	I. CRÉER PLUS D'EMPLOIS ET PROTÉGER LE POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES	1.1.3 : Poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles macroéconomiques	1.1.3.1 : Améliorer la gouvernance macroéconomique et la lutte contre la corruption.	Suspendre les responsables impliqués dans la gestion du FRIVAO afin de permettre un audit et mettre en place une commission interministérielle chargée d'examiner la situation du FRIVAO et proposer des mesures correctives (67 ^e CM – 14/11/2025)	Décision pleinement exécutée. Les responsables impliqués dans la gestion du FRIVAO ont été suspendus (PCA Bernard Kalombola suspendu février 2026), un audit approfondi a été lancé, et une commission interministérielle (Justice/Finances/Primature) a été mise en place pour examiner la situation et proposer des mesures correctives. https://congoprofond.net/rdc-le-pca-de-frivao- suspendu-de-ses-fonctions/ En toute fin du mois de Mars 2026, les paiements ont été suspendu et des enquêtes ont été ouvertes pour faire toute la lumière sur toute cette affaire.
1 0	Sécurité des Transports				Soumettre tous les véhicules affectés au service public au contrôle technique obligatoire afin de garantir la sécurité des usagers (68 ^e CM – 28/11/2025)	Aucune campagne nationale documentée imposant un contrôle technique systématique des véhicules administratifs dans cette période. Il a plutôt été observé une campagne de contrôle technique des véhicules des particuliers durant cette période-là.

1 1	Energie et Electricité	IV. Garantir l'accès aux services de base	4.1.1 : Garantie de l'accès à l'énergie en investissant dans les infrastructures électriques.	4.1.1.1 : Garantir un accès fiable à l'électricité pour tous les groupes sociaux	Instruction de mettre en œuvre les décisions relatives à l'amélioration de la desserte en électricité dans les grands centres urbains (68 ^e CM – 28/11/2025)	Pas d'annonce publique d'un programme spécifique exécuté dans les villes durant la période étudiée. Jusqu'au mois de Mars 2026, aucune preuve des contrôles généralisés effectués sur l'ensemble du parc automobile du service public.
1 2	Agriculture et Sécurité Alimentaire	I. CRÉER PLUS D'EMPLOIS ET PROTÉGER LE POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES	1.2.1 : Modernisation et développement des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage	1.2.1.2 : Éliminer les poches d'insécurité alimentaire et nutritionnelle permanente ou transitoire en régulant constamment l'offre des produits agricoles sur le marché de façon à sauvegarder des niveaux de prix dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs	Accélérer la réforme du secteur agricole, pastoral et forestier afin d'améliorer la productivité et la sécurité alimentaire (68 ^e CM – 28/11/2025)	Partiellement réalisée. La Stratégie Nationale pour la Révolution Agricole a été validée (réforme structurelle et plan sectoriel) et des mesures ont été lancées (PDVA2, budget doublé), mais sécurité alimentaire critique persistante (26,6 M personnes). https://www.congoquotidien.com/2025/11/30/reforme-agricole-rdc-gouvernement-suminwa/

Monitoring de l'Action Publique – DECEMBRE 2025

N°	SECTEUR	PILIER	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIF	DECISION	NIVEAU DE REALISATION
1	Finances publiques / Climat des affaires	I. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.1. Amélioration de la gestion des finances publiques	1.1.1. Rendre la gestion des finances publiques transparente, efficiente et redevable	Assurer le financement et la reprise immédiate des travaux de la COPIRAP avec rapport régulier. (69 ^e CM–05/12/2025)	<p>La décision a été formellement instruite et médiatisée, mais la matérialisation administrative (financement, travaux, rapports) n'est pas documentée publiquement dans la période décembre 2025 – février 2026 ; Aucune communication officielle confirmant la reprise effective des travaux ou un rapport de suivi.</p> <p><i>Au 31 Mars 2026, aucune preuve d'exécution concrète de ces instructions de la première ministre. Pattern typique : Décision-pas d'exécution-aucun suivi.</i></p>
2	Affaires sociales / Éducation / Santé	IV: Garantir l'accès aux services de base	4.2.1. Poursuite et parachèvement de la mise en place d'un système éducatif performant, inclusif et équitable	Construire un système éducatif contribuant efficacement au développement national, à la citoyenneté et à la promotion de l'éthique du travail	Élaborer un plan opérationnel intersectoriel pour la prise en charge scolaire des enfants vivant avec handicap (69 ^e CM–05/12/2025)	<p>Aucun plan opérationnel publié ou adopté.</p> <p><i>En dépit de la réunion technique ESU/EP/HANDICAP (08/12/2025) durant laquelle ont été définis les axes stratégiques, Jusqu'au mois de 2026, aucune preuve de mise en œuvre concrète dans les écoles et encore moins celle d'un plan qui aurait été rendu public.</i></p>

3	Solidarité et humanitaire	II. Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens	2.1.2. Poursuite de l'éradication des groupes opérant dans le pays, plus particulièrement à l'EST		Organiser une mission humanitaire urgente au Burundi et en Tanzanie pour assister les déplacés congolais (70 ^e CM- 05/12/2025)	Décision exécutée. Des réunions préparatoires ont été tenues par le Vice-Premier Ministre, ministre de l'Intérieur avec le HCR et les ambassades afin de d'évaluer et coordonner cette aide. Et c'est la Ministre des Affaires Sociales qui a mené la délégation gouvernementale distribuant l'aide à plus de 337.000 Réfugiés malgré les contraintes internationales et des retours volontaires sont planifiés via une commission interministérielle. https://www.une.cd/guerre-dans-lest-le-gouvernement-a-la-rescousse-de-plus-de-337-000-congolais-refugies-au-burundi-et-en-tanzanie ; https://beto.cd/actualite/encontinu/2025/12/22/rdc-le-gouvernement-prepare-des-mesures-de-contingence-pour-lassistance-et-le-rapatriement-volontaire-des-refugies-congolais-de-tanzanie-et-du-burundi.html/204187/
4	Sécurité des Transports et voies de communication	IV:	4.2.1:	4.1.1.	Élaborer des feuilles de route sectorielles pour la mise en œuvre des accords internationaux signés (70 ^e CM- 05/12/2025)	Aucune feuille de route sectorielle rendue publique. Aucune publication, ni validation encore moins avancée dans la rédaction desdites feuilles de route sectorielles pour opérationnaliser les accords internationaux n'a été documenté jusqu'à Mars 2026.

5	Sécurité des personnes	II. Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens	2.1.3 : Renforcement de la coordination, de l'intégration et du système de défense et de sécurité	2.1.3 : Mettre en place une gouvernance intégrée du système de défense et de sécurité en vue de prévenir et de répondre efficacement à toutes les menaces contre le territoire et la population.	Renforcer les dispositifs sécuritaires sur l'ensemble du territoire pendant les fêtes avec rapport au Conseil (70 ^e CM– 05/12/2025)	Déploiement policier généralement observé pendant les fêtes, mais pas de rapport spécifique présenté au Conseil.
6	Finances et fonction publique	I. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.1 : Amélioration de la gestion des Finances Publiques	1.1.1.1 : Rendre la gestion des finances publiques transparente, efficiente et redevable	Assurer le paiement à temps des agents publics et la distribution des vivres avant les fêtes (70 ^e CM– 05/12/2025)	Les salaires de décembre ont été payés dans plusieurs administrations mais avec retards signalés dans certaines provinces. La même situation a été remarquée dans la distribution des vivres avec une distribution globale assez réussie malgré des retards signalés dans certaines administrations et dans certaines zones. . https://zoom-eco.net/finance/rdc-paie-de-decembre-2025-les-banques-sous-pression-pour-un-paiement-effectif-avant-le-nouvel-an/
7	Economie et Stabilité macroéconomique	I. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.1 : Amélioration de la gestion des Finances Publiques	1.1.1.1 : Rendre la gestion des finances publiques transparente, efficiente et redevable	Mettre en place un mécanisme gouvernemental de coordination et de suivi des engagements présidentiels (70 ^e CM– 05/12/2025)	Aucun mécanisme institutionnel officiellement créé ou publié. 3 mois après cette décision, en dehors des structures déjà existantes (commissions permanentes interministérielles, coordinations techniques et autres...), il n'y a aucune preuve concrète de la mise en place d'un mécanisme de monitoring des engagements présidentiels.

8	Economie et Stabilité macroéconomique	I. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.1 : Amélioration de la gestion des Finances Publiques	1.1.1.1 : Rendre la gestion des finances publiques transparente, efficiente et redevable	Élaborer un plan consolidé de mise en œuvre des engagements avec indicateurs et réunions de suivi (70 ^e CM– 05/12/2025)	Aucun document public identifié. Aucune preuve d'élaboration d'un plan consolidé de mise en œuvre des engagements avec indicateurs et réunions de suivi n'est documentée jusqu'au mois de Mars 2026.
9	Jeunesse, sports & loisirs	IV. Garantir l'accès aux services de base	4.3.2 : Promotion des sports comme l'un des leviers du rayonnement du pays et de l'amélioration de la santé du Congolais	4.3.2.1. Promouvoir une classe de citoyens sains d'esprit et de corps, capables de contribuer efficacement au développement	Garantir la préparation et la participation de l'équipe nationale à la CAN dans la discipline budgétaire (70 ^e CM– 05/12/2025)	La préparation sportive se poursuit, ce qui suppose une prise en charge mais aucun dispositif budgétaire spécifique exigé par la décision n'a été rendu public.
10	Jeunesse, sports & loisirs	IV. Garantir l'accès aux services de base	4.3.2 : Promotion des sports comme l'un des leviers du rayonnement du pays et de l'amélioration de la santé du Congolais	4.3.2.1. Promouvoir une classe de citoyens sains d'esprit et de corps, capables de contribuer efficacement au développement	Présenter un rapport stratégique sur l'accompagnement de l'équipe nationale (70 ^e CM– 05/12/2025)	Aucun rapport rendu public. Dans la période allant de la prise de cette décision à Mars 2026, aucune preuve de présentation d'un rapport stratégique spécifique sur l'accompagnement de l'équipe nationale n'est documentée (aucune traçabilité) en dépit d'un accompagnement effectif de l'équipe nationale.

12	Finances	I. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.2 : Renforcement des instruments monétaires, de change et développement du système financier national	1.1.2.1 : Protéger le pouvoir d'achat de la population et relever le taux de pénétration financière de manière à contribuer efficacement au financement du développement économique	Mettre en place une commission interministérielle pour préparer la réforme fiscale 2026 (70 ^e CM-05/12/2025)	Aucune annonce officielle de création de commission. À la fin du premier trimestre 2026, aucune preuve de mise en place d'une commission interministérielle spécifique pour la réforme fiscale 2026 n'est documentée.
13	Défense et Sécurité	II. Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs	2.1.1 : Poursuite de la montée en puissance des Forces de Défense et de Sécurité	2.1.1.1 : Assurer le financement et opérationnaliser la loi de programmation militaire et accélérer la mise en œuvre de la loi instituant la Réserve Armée	Création du Fonds de Soutien et de Développement des FARDC (adoption ordonnance) (70 ^e CM-05/12/2025)	Cette décision est pleinement réalisée. Le projet d'ordonnance a été adopté en Conseil des Ministres le 12/12/2025, puis promulgué par ordonnance présidentielle n°26/024 du 20 mars 2026 créant officiellement le Fonds de Soutien et de Développement des FARDC (FSD-FARDC). https://deskeco.com/2026/03/27/rdc-creation-dun-fonds-de-soutien-et-de-developpement-des-fardc-pour-renforcer-le-financement-de
14	Formation professionnelle	IV. Garantir l'accès aux services de base	4.2.1. Poursuite et parachèvement de la mise en place d'un système éducatif performant, inclusif et équitable	Construire un système éducatif contribuant efficacement au développement national, à la citoyenneté et à la promotion de l'éthique du travail.	Uniformisation des titres de la formation professionnelle (adoption décret) (70 ^e CM-05/12/2025)	Aucun décret publié ou annoncé publiquement. Non réalisé. Jusqu'à la fin du premier trimestre 2026, aucune preuve d'adoption d'un décret d'uniformisation des titres de la formation professionnelle n'est documentée.

15	Finances et Banques	I. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.2 : Renforcement des instruments monétaires, de change et développement du système financier national	1.1.2.1 : Protéger le pouvoir d'achat de la population et relever le taux de pénétration financière de manière à contribuer efficacement au financement du développement économique	Élaborer et mettre en place un mécanisme de recouvrement fiscal spécifique adapté et applicable au secteur bancaire (71 ^e CM– 05/12/2025)	Aucune mesure fiscale spécifique adoptée ou présentée. Mars 2026 et de cette décision, aucune preuve d'élaboration et mise en place d'un mécanisme de recouvrement fiscal spécifique (circulaire, arrêté ministériel ou annonce DGI/BCC) pour le secteur bancaire n'est documentée.
16	Transport	III. Aménager le territoire national en vue d'une connectivité maximale	3.1.1 : Investissement dans les infrastructures de transport	3.1.1.1 : Favoriser la mobilité et développer des modes de déplacement multimodaux.	Financer la résolution de la rupture des plaques d'immatriculation et intégrer la gestion des plaques d'immatriculation au processus de dédouanement (72 ^e Réunion – 26 décembre 2025)	La pénurie persiste début 2026 ; aucune solution structurelle annoncée. Bien qu'il semble que les plaques d'immatriculation soient à nouveau disponibles, aucun mécanisme d'intégration de la gestion des plaques au dédouanement n'a été documenté.
17	Gouvernance	I. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.1 : Amélioration de la gestion des Finances Publiques	1.1.1.1 : Rendre la gestion des finances publiques transparente, efficiente et redevable	Procéder à l'évaluation de l'action gouvernementale (72 ^e Réunion – 26 décembre 2025)	Aucun rapport global d'évaluation publié. Non Réalisé. Aucune preuve concrète de réalisation effective de l'évaluation de l'action gouvernementale n'est documentée à ce jour alors que le début de ladite évaluation devait débiter en Janvier.

18	Gouvernance	I. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages	1.1.1 : Amélioration de la gestion des Finances Publiques	1.1.1.1 : Rendre la gestion des finances publiques transparente, efficiente et redevable	Élaborer les feuilles de route ministérielles pour 2026 (72 ^e Réunion – 26 décembre 2025)	<p>Certaines administrations élaboreraient des plans internes mais aucune publication gouvernementale globale ou aucune exécution éventuelle de la décision ne peut pas être confirmée à partir des sources publiques disponibles dans la période décembre 2025 – février 2026.</p> <p>Réalisé. Plusieurs ministères ont en effet produit leurs feuilles de route avec des indicateurs de performances à l'instar du ministère des finances, intérieur, Mines... https://www.kbs-rdc.com/retraite-ministerielle-les-orientations-strategiques-et-de-performances-devoilees-pour-2026</p>
19	Sécurité des transports				Lancer une enquête sur les accidents routiers (72 ^e Réunion – 26 décembre 2025)	<p>Aucune enquête nationale annoncée.</p> <p>Aucune enquête n'a été ouverte durant le premier trimestre de 2026 sur les accidents routiers en RDC.</p>
20	Sécurité	II. Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens	2.1.1: Poursuite de la montée en puissance des Forces de Défense et de Sécurité	2.1.1.2: Assurer le financement et élaborer la loi de programmation de la police nationale congolaise pour professionnaliser la Police nationale et éliminer les poches d'insécurité	Intensifier l'opération Ndobó (72 ^e Réunion – 26 décembre 2025)	L'opération Ndobó s'est poursuivie avec des opérations policières visibles, mais il n'existe pas de preuve publique claire d'une intensification structurée directement liée à la décision du 72 ^e Conseil des ministres.

				urbaine et rurale		
21	Justice	II. Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens	2.3.1: Poursuite de l'amélioration de la gouvernance judiciaire	2.3.1.1: Garantir l'accès au droit et à une justice de qualité pour tous et améliorer la performance de l'administration de la justice	Mettre en place un guichet unique d'entraide judiciaire (72 ^e Réunion – 26 décembre 2025)	Aucun mécanisme officiellement lancé. Projet validé sans opérationnalisation et aucune preuve de mise en place effective du guichet unique d'entraide judiciaire, aucun arrêté ministériel n'est documentée à la fin du premier trimestre.
22	Environnement et forêts	VI. Gérer durablement et de manière responsable l'écosystème face aux changements climatiques	6.1.1 : Poursuite des réformes stratégiques pour la gestion durable des forêts	6.1.1.1 : Mettre la RDC en situation de jouer pleinement son rôle de pays-solution	Lancer le programme national de foresterie (72 ^e Réunion – 26 décembre 2025)	Réalisé. Le Programme adopté légalement et structuré pour mise en œuvre immédiate nationale avait même déjà présenté comme priorité nationale avec mobilisation des financements lors de la COP30. https://desknature.com/2025/12/27/rdc-le-gouvernement-adopte-le-programme-la-foret-cest-nous-pour-restaurer-8-millions
23	Eau et assainissement	VI. Gérer durablement et de manière responsable l'écosystème face aux	6.1.2. Gestion durable des ressources en eaux.	6.1.2.1 : Assurer une gestion responsable et durable des eaux.	Élaborer la politique nationale du service public de l'eau (72 ^e Réunion – 26 décembre 2025)	Réalisée. La Politique Nationale du Service Public de l'Eau (PNSPE) a été officiellement élaborée et adoptée lors de la 72 ^e réunion du Conseil des Ministres du 26 décembre 2025 et le cadre opérationnel a été posé. https://infos27.cd/2025/12/28/eau-potable-la-

		changements climatiques				rdc-valide-une-politique-nationale-et-fixe-le-cap-de-lacces-universel-a-lhorizon-2035/
24	Sécurité	Pilier 2. Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens	2.1.2: Poursuite de l'éradication des groupes armés opérant dans le pays, plus particulièrement à l'Est		Proroger l'état de siège dans les provinces concernées (72 ^e Réunion – 26 décembre 2025)	Les prorogations continuent d'être adoptées par les institutions compétentes. https://congorassurance.cd/politique-securite/2026/01/16/nord-kivu-et-ituri-letat-de-siege-de-nouveau-proroge-pour-quinze?utm

III. OBSERVATIONS

1. Une activité décisionnelle soutenue traduisant une volonté réelle de pilotage politique

L'analyse des trente-neuf (39) réunions du Conseil des ministres tenues entre avril et décembre 2025 met en évidence une activité décisionnelle particulièrement dense. Les cent cinquante et une (151) décisions examinées couvrent l'ensemble des secteurs stratégiques de l'action publique, notamment la sécurité, la gouvernance économique, les finances publiques, les ressources naturelles, les infrastructures, les services sociaux de base, l'environnement, le numérique, la diplomatie et les réformes institutionnelles.

Cette forte intensité décisionnelle témoigne d'une volonté manifeste du Gouvernement d'exercer un pilotage actif de l'action publique et d'apporter des réponses aux multiples défis auxquels le pays est confronté. Elle traduit également une ambition de transformation portée par les orientations du Programme du Gouvernement et une volonté d'intervention sur plusieurs priorités nationales simultanément.

Toutefois, cette densité décisionnelle génère un effet mécanique observé tout au long de la période sous revue : la multiplication des initiatives tend à disperser les capacités d'exécution des administrations concernées et à complexifier le suivi opérationnel des décisions adoptées.

2. Une cohérence globale entre les décisions prises et les priorités du Programme du Gouvernement

L'analyse met en évidence une correspondance généralement satisfaisante entre les décisions prises par le Gouvernement et les objectifs stratégiques définis dans le Programme du Gouvernement.

Les décisions examinées révèlent une attention particulière accordée à cinq axes majeurs :

- la stabilisation sécuritaire et le renforcement de l'autorité de l'État ;
- la gouvernance économique et la maîtrise des équilibres macroéconomiques ;
- la valorisation et la gouvernance des ressources naturelles ;
- l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base ;
- le renforcement du positionnement diplomatique et de l'attractivité économique du pays.

Cette cohérence stratégique traduit l'existence d'une vision globale de l'action gouvernementale et d'un effort d'alignement entre les décisions prises en Conseil des ministres et les engagements programmatiques du Gouvernement.

Le monitoring montre ainsi que le principal défi observé ne réside pas dans l'identification des priorités ou dans l'orientation générale de l'action publique, mais davantage dans la capacité à traduire ces orientations en réalisations concrètes et durables.

3. Un décalage structurel entre la décision politique et la mise en œuvre effective

Le principal enseignement du monitoring réalisé sur la période étudiée réside dans l'existence d'un écart récurrent entre la prise de décision et sa transformation en résultats observables.

Dans de nombreux cas, les décisions gouvernementales donnent effectivement lieu à des annonces officielles, à la création de commissions, à la mise en place de groupes de travail, à la réalisation d'études préalables ou à l'engagement de discussions techniques. Toutefois, ces différentes étapes ne débouchent pas systématiquement sur des réalisations concrètes ou sur des changements perceptibles pour les citoyens.

L'analyse met en évidence un schéma récurrent observé dans plusieurs secteurs : une impulsion politique forte est donnée lors du Conseil des ministres, suivie de mécanismes préparatoires parfois pertinents, mais dont les résultats demeurent insuffisamment documentés ou tardent à se matérialiser.

Cette situation concerne notamment certaines initiatives relatives à la gouvernance des ressources naturelles, aux réformes institutionnelles, aux mécanismes de coopération internationale, à la gestion des actifs publics ou encore à certaines réformes économiques et administratives.

Les constats effectués suggèrent ainsi que la capacité de décision apparaît globalement supérieure à la capacité d'absorption et d'exécution des structures administratives chargées de mettre en œuvre ces décisions.

4. Les réformes les plus structurantes demeurent les plus difficiles à concrétiser

L'une des tendances les plus marquantes observées au cours de la période étudiée concerne la différence de performance entre les décisions selon leur nature.

Les mesures à caractère opérationnel ou conjoncturel, notamment celles liées à la gestion des urgences, aux réponses sécuritaires immédiates ou à certaines interventions sociales ciblées, enregistrent généralement des niveaux d'exécution relativement satisfaisants.

À l'inverse, les décisions présentant un caractère structurant, notamment celles impliquant des réformes institutionnelles, économiques ou administratives profondes, connaissent des niveaux d'exécution plus faibles ou des délais significativement plus longs.

L'analyse révèle ainsi que les réformes susceptibles de produire les transformations les plus importantes à moyen et long terme figurent également parmi celles dont la mise en œuvre rencontre les obstacles les plus nombreux.

Cette situation contribue à entretenir une dynamique dans laquelle les réponses immédiates progressent plus rapidement que les réformes de fond pourtant nécessaires à l'amélioration durable de la gouvernance publique.

5. Des contraintes institutionnelles limitant la performance d'exécution

L'examen des décisions et de leur niveau de réalisation met en évidence plusieurs contraintes récurrentes qui affectent la performance globale de l'action gouvernementale.

Parmi les principales difficultés observées figurent :

- l'absence fréquente de feuilles de route opérationnelles accompagnant les décisions ;
- l'insuffisante formalisation des responsabilités institutionnelles ;
- le manque d'indicateurs standardisés permettant de mesurer les progrès réalisés ;
- les difficultés de coordination entre plusieurs ministères ou organismes impliqués dans une même réforme ;
- l'insuffisance du reporting public sur l'état réel d'avancement des décisions ;
- les contraintes administratives, techniques et financières affectant certains secteurs.

Ces facteurs contribuent à ralentir la transformation des décisions en résultats et limitent les capacités de suivi, d'évaluation et de correction de l'action publique.

6. Un enjeu croissant de transparence, de redevabilité et de suivi des résultats

L'analyse met également en évidence l'importance croissante du suivi de l'action gouvernementale dans un contexte où les attentes citoyennes demeurent élevées.

Le contrôle parlementaire, le contrôle citoyen ainsi que les mécanismes institutionnels de redevabilité nécessitent un accès plus régulier à des informations fiables, actualisées et harmonisées sur l'état d'exécution des décisions gouvernementales.

L'amélioration des mécanismes de suivi et de reporting apparaît dès lors comme un levier essentiel pour renforcer la transparence de l'action publique, améliorer la coordination institutionnelle et favoriser une culture davantage orientée vers les résultats.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le présent rapport annuel de monitoring, couvrant la période d'avril à décembre 2025, a permis d'examiner cent cinquante et une (151) décisions issues de trente-neuf (39) réunions du Conseil des ministres et couvrant l'ensemble des principaux secteurs de l'action publique.

L'analyse met en évidence une activité gouvernementale soutenue ainsi qu'une volonté réelle d'impulsion politique dans les domaines jugés prioritaires pour le développement du pays. Les décisions examinées témoignent d'une cohérence globale avec les orientations du Programme du Gouvernement et traduisent un effort constant de prise en charge des enjeux sécuritaires, économiques, sociaux, institutionnels et diplomatiques.

Toutefois, l'évaluation transversale des décisions révèle également l'existence d'un décalage important entre l'intensité de l'activité décisionnelle et la capacité effective de mise en œuvre. Si les mécanismes de décision apparaissent relativement dynamiques, la transformation des orientations politiques en résultats pleinement observables demeure plus limitée.

Les estimations issues du monitoring indiquent qu'environ **25 % des décisions analysées ont donné lieu à une exécution complète assortie de résultats observables**, tandis qu'une proportion importante demeure en cours de réalisation ou insuffisamment documentée. **L'indice d'exécution élargi est estimé à 47 sur 100**, traduisant une dynamique réelle de mise en œuvre, mais encore insuffisante pour assurer la pleine concrétisation des objectifs poursuivis.

Le monitoring met également en lumière une réalité préoccupante : les décisions les plus structurantes, notamment celles relatives aux réformes institutionnelles, économiques ou sociales, figurent souvent parmi celles dont les niveaux d'exécution sont les plus faibles. À l'inverse, les mesures conjoncturelles ou de gestion immédiate enregistrent généralement des progrès plus rapides. Cette situation tend à limiter la portée transformative de l'action publique et à entretenir un écart entre les ambitions affichées et les changements effectivement observables.

Les difficultés observées semblent moins relever d'un déficit de décision que de contraintes liées à l'exécution. Parmi celles-ci figurent notamment l'insuffisance des feuilles de route opérationnelles, une coordination interministérielle perfectible, des capacités administratives inégales selon les secteurs, la faible structuration des mécanismes de suivi ainsi qu'une circulation encore fragmentée de l'information sur l'état d'avancement des réformes. Ces facteurs réduisent la capacité des institutions à assurer un pilotage efficace des décisions et à en mesurer les effets de manière systématique.

Au regard de ces constats, le principal enjeu pour les années à venir ne réside plus uniquement dans la capacité à produire des décisions, mais dans l'aptitude des institutions à les transformer en résultats mesurables, durables et perceptibles par les populations. Le renforcement du pilotage stratégique, de la coordination institutionnelle, du suivi des réformes, des mécanismes de redevabilité publique, du contrôle parlementaire et du contrôle citoyen apparaît dès lors comme une condition essentielle à l'amélioration de la performance publique.

Les constats mis en évidence par le présent monitoring soulignent également la nécessité de disposer d'outils plus performants de suivi, de vérification et de consolidation des informations relatives à l'exécution des décisions gouvernementales. Dans un contexte où les attentes

citoyennes demeurent élevées et où les exigences de transparence et d'efficacité publique se renforcent, le développement de mécanismes intégrés de monitoring apparaît aujourd'hui comme une nécessité stratégique.

C'est dans cette perspective que s'inscrit **JUA243**, nouvel outil citoyen de monitoring de l'action gouvernementale développé par le CEPAS et ses partenaires. Conçu pour appuyer le suivi stratégique des décisions publiques, renforcer la remontée et la vérification des informations relatives à leur mise en œuvre, et favoriser une meilleure circulation des données entre les différents acteurs concernés, JUA243 ambitionne de contribuer au renforcement de la transparence, de la redevabilité institutionnelle et du contrôle citoyen. Son déploiement progressif pourrait également constituer un levier important pour améliorer la qualité du pilotage des réformes et soutenir l'émergence d'une gouvernance davantage orientée vers les résultats.

En définitive, au-delà du bilan qu'il dresse, le présent rapport se veut également un outil de redevabilité et d'aide à la décision. Il ambitionne de contribuer à une meilleure compréhension des dynamiques de mise en œuvre des politiques publiques et d'alimenter le dialogue entre le Gouvernement, le Parlement, les institutions de contrôle, les partenaires au développement, la société civile et les citoyens autour d'un objectif commun : faire en sorte que les décisions publiques produisent effectivement les résultats attendus au bénéfice de la Nation.

L'analyse de l'année 2025 met ainsi en évidence une réalité fondamentale : **la question centrale n'est plus tant celle de la capacité à décider que celle de la capacité à exécuter**. Le défi majeur pour les années à venir consistera à réduire l'écart entre l'ambition des politiques publiques et leur concrétisation effective, afin que les décisions prises au sommet de l'État se traduisent davantage en résultats tangibles pour les citoyens et en progrès durables pour le pays.